

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



**cap** excellence  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES ET MOYENS  
DGARM

*Mars 2021*

## Table des matières

<b>Préambule : le contexte local .....</b>	<b>4</b>
<b>I. LE CADRE JURIDIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>II. LOI DE FINANCES 2021 – LES GRANDES LIGNES.....</b>	<b>10</b>
1. CONTEXTE : UNE CHUTE HISTORIQUE DE LA CROISSANCE.....	10
2. LE PLAN DE RELANCE .....	10
3. MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES .....	11
4. REFORME DE LA FISCALITE LOCALE .....	11
5. EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIES : UNE STABILITE GLOBALE .....	13
6. RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION HORIZONTALE .....	13
7. AUTRES APPORTS DU PLF 2021 :.....	13
<b>III. LES TENDANCES BUDGETAIRES : LA RETROSPECTIVE .....</b>	<b>16</b>
1. BUDGET PRINCIPAL.....	16
a) Les équilibres financiers.....	16
b) Les investissements et le mode de financement.....	20
2. BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT .....	22
a) Les équilibres financiers.....	22
b) Les investissements .....	23
3. BUDGET ANNEXE SONIS.....	24
a) Les équilibres financiers.....	24
4. RÉSULTAT PRÉVISIONNEL CONSOLIDÉ 2020.....	25
<b>IV. LES MARGES DE MANŒUVRES BUDGETAIRES : LES PROSPECTIVES BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ENVIRONNEMENT' .....</b>	<b>27</b>
1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE TRAVAIL .....	27
2. LA PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2020-2026 .....	28
a) LES HYPOTHÈSES PROSPECTIVES.....	28
i. Les hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement : .....	28
ii. Les hypothèses concernant les recettes de fonctionnement : .....	30
iii. Les hypothèses concernant les dépenses d'investissement : .....	31
iv. Les hypothèses concernant les recettes d'investissements : .....	32
b) LES RÉSULTATS DES SIMULATIONS AU FIL DE L'EAU .....	33
c) SCENARIO DE RETABLISSEMENT FINANCIER.....	36
d) LES RÉSULTATS DE LA SIMULATION ALTERNATIVE.....	37
3. LA PROSPECTIVE DU BUDGET ENVIRONNEMENT 2020-2023.....	39
<b>V. LES ACTIONS ET PROJETS PRIORITAIRES EN 2021.....</b>	<b>44</b>
1. Aménagement : .....	44

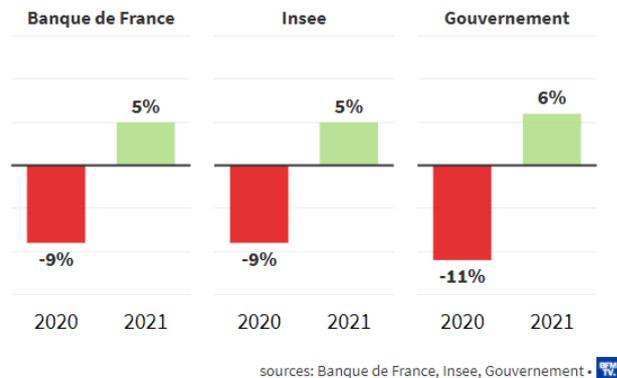
2.	Solidarités : .....	46
3.	Culture et Sports : .....	46
4.	Environnement & Cadre de vie : .....	49
5.	Habitat : .....	52
6.	Développement économique : .....	53
7.	Développement durable : .....	56
VI.	LA STRUCTURE DE LA DETTE.....	59
1.	Rappel sur les discordances des états de la dette.....	59
2.	Les caractéristiques de la dette .....	59
3.	Profil d'extinction de la dette .....	62
VII.	LA STRUCTURE DES EFFECTIFS .....	64
1.	Les indicateurs financiers.....	64
2.	La structure des effectifs.....	65
3.	L'égalité hommes femmes à Cap Excellence.....	68

## Préambule : le contexte local

### Une crise sanitaire nationale, mondiale.

L'économie française a fortement été impactée par la crise sanitaire. Selon l'INSEE (prévision en date décembre 2020), la croissance tricolore serait de 3% au premier semestre 2021 et de 2% au second après une récession de 9% en 2020. Ces estimations correspondent à celles de la Banque de France qui évaluait la croissance à 5%. Le Gouvernement a estimé quant à lui que la croissance serait de 6% dont environ 1% serait issu du plan de relance.

Les prévisions de croissance pour 2021



Selon l'OCDE, les Outre-mer sont également classés « à risque ». Les collectivités territoriales de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte sont particulièrement touchées car leurs revenus sont très sensibles aux fluctuations économiques (TVA locale sur les importations, taxe de séjour, etc.) et leurs dépenses sociales sont importantes (AfD, 2020). De même, l'augmentation des dépenses sociales pèsera davantage sur certains départements que sur d'autres. Enfin, les métropoles françaises subiront la forte baisse de l'une de leurs principales sources de revenus, une contribution versée par les sociétés pour financer les transports publics – appelée « versement mobilité » –, qui diminuera de 20 % en 2020.

### France Relance en Guadeloupe

Plus de 25 millions d'euros déjà validés ou décaissés pour la Guadeloupe au 31 décembre 2020.

L'Etat et le Conseil régional de Guadeloupe ont signé le 18 décembre 2020 un accord de relance de 205 millions d'euros. Dans ce cadre, l'Etat territorialise 135 millions d'euros de crédits de France relance au profit de la Guadeloupe, et le Conseil régional de Guadeloupe apporte 70 millions d'euros.

L'Etat a engagé en Guadeloupe début 2021 plus de 1 milliard d'euros de mesures d'urgence économique auprès des entreprises : 617 millions d'euros de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) et 106 millions d'euros d'aides au titre de l'activité partielle ; pour les entreprises de Guadeloupe, 121,7 millions d'euros au titre du fonds de solidarité et près de 200 millions d'euros de reports ou modulations de charges sociales et fiscales.

Ainsi, France Relance c'est près de 8,1 millions d'euros d'acomptes déjà versés aux collectivités locales de Guadeloupe au titre de la garantie de leurs recettes fiscales, y compris les recettes d'octroi de mer, afin que les collectivités locales continuent d'agir en période de crise. C'est également 6 millions d'euros de dotation

de soutien à l'investissement (DSIL) exceptionnelle engagés pour accompagner les communes dans leurs investissements en 2020.

### Une forte baisse de la population sur notre territoire

Après une période stable entre 2008 et 2013, la population guadeloupéenne diminue entre 2013 et 2018. Le départ des jeunes vers la France métropolitaine, le plus souvent pour effectuer des études supérieures ou trouver un emploi, est à l'origine de ce déficit. Il n'est plus contrebalancé par l'excédent naturel qui diminue sous le double effet d'un plus grand nombre de décès (avec l'arrivée à des âges élevés des générations

nombreuses du baby-boom) et du recul des naissances.

La population augmente dans 5 communes en Guadeloupe parmi lesquelles la ville de Baie-Mahault.

	Population municipale au 1er janvier 2018	Evolution 2013-2018 (en nombre d'habitants)	Taux d'évolution annuel moyen 2013/2018 (en%)	Taux d'évolution annuel moyen 2008/2018 (en%)
<b>Guadeloupe</b>	<b>387 629</b>	<b>-14 490</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,4</b>
<b>CA Cap Excellence</b>	<b>99 685</b>	<b>-4 116</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,6</b>
Les Abymes	53 082	-4 878	-1,7	-1,1
Baie-Mahault	31 193	1 178	0,8	0,6
Pointe-à-Pitre	15 410	-416	-0,5	-1,1

**CAP EXCELLENCE - DGARM**

# I. LE CADRE JURIDIQUE



## I. LE CADRE JURIDIQUE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il s'appuie désormais sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8* ».

Depuis la loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée. Les mêmes dispositions existent pour les départements (L. 3312-1). Pour les régions, l'article L. 4312-1 du CGCT prévoit que « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil régional sur les orientations budgétaires de l'exercice, y compris les engagements pluriannuels envisagés* ».

Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte (TA Montpellier, 11 octobre 1995, M.Bard c/Commune de Bédarieux) et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT), au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget.

En outre, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux (Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT).

Inchangé depuis l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 qui introduisait l'obligation de fournir une vision pluriannuelle des engagements envisagés, le DOB s'enrichit d'une nouvelle obligation introduite par l'article 93 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM. L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L. 2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais que « (...) *dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a*

*lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »*

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article 107 de la loi portant nouvelles organisations territoriales de la République, dite loi "NOTRÉ", publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

CAP EXCELLENCE - DGARM

# II. LOI DE FINANCES 2021

## LES GRANDES LIGNES



## II. LOI DE FINANCES 2021 – LES GRANDES LIGNES

### 1. CONTEXTE : UNE CHUTE HISTORIQUE DE LA CROISSANCE

Après une très forte baisse de -10% de la croissance en 2020 due à la crise sanitaire de Covid-19, l'exécutif estime que le plan de relance permettra un rebond de +8% en 2021.

Le PLF 2021 prévoit un déficit de 6,7% du PIB et une dette de 116,2% du PIB, une amélioration donc après des niveaux records de 10,2% et 117,5% en cette fin d'année.

Quels sont les grands axes du PLF 2021 concernant les mesures s'intéressant aux collectivités territoriales? 9 des 58 articles auront un impact direct sur les finances locales.

- Plan de relance de 100 Milliards d'euros
- Stabilisation des dotations
- Neutralisation des indicateurs financiers
- Modification de la fiscalité locale
- Automatisation du FCTVA

### 2. LE PLAN DE RELANCE

- « France Relance » : un plan de 100 Md€.
  - Pour les collectivités, pres d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire.
    - > Une partie des crédits sera déconcentrée aux préfets de département et régions.
    - > Des préfets de la relance seront créés pour l'occasion.
  - Pour permettre cette territorialisation, le gouvernement mise sur la contractualisation avec les associations d'élus locaux.
    - > L'accord de méthode, comprenant 600 millions d'euros supplémentaires pour les régions, signé en juillet dernier avec Régions de France s'est transformé en accord sur le "co-pilotage" de plan de relance.
      - Baisse de la fiscalité économique locale

Le PLF acte une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021, dont 3,29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la CFE et de la TFPB des établissements industriels.

- **Reduction de la CVAE de moitié par la suppression de sa part régionale**, pour toutes les entreprises redevables : **-7,25 millions d'euros**.
- **Reduction de moitié des impôts fonciers** (CFE et TFPB) des établissements industriels suite à la révision de leurs valeurs locatives, soit une baisse de **1,75 milliard** pour la TFPB et de **1,54 milliard** pour la CFE.
- **Abaissement du taux de plafonnement** de la CET qui serait ramené de 3% à 2%, il accompagne ces réductions pour que les éléments précédents ne soient pas neutralisés.

- Mécanismes de compensation :

- La compensation du coût de la mesure pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre sera assurée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat; cette compensation sera égale, chaque année, au produit obtenu en multipliant la perte de base, résultant de la mesure, par le taux de TFPB et de CFE.
  - Pour les communes, cette compensation sera intégrée dans le mécanisme du "coefficient correcteur" (CoCo).
  - Pour les régions, la perte de CVAE sera remplacée par une fraction de TVA à partir de 2021.
- > Le PLF 2021 prévoit également l'instauration d'une exonération facultative de CET pour les entreprises créant des implantations ou des extensions à partir de 2021.

### 3. MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES

- Les nouvelles mesures de soutien aux collectivités :

- Reconstitution du « filet de sécurité » des finances des communes et de leurs groupements mais adapté au contexte de l'année 2021:
- > **Les communes et les EPCI disposeront de ressources fiscales globales au moins égales à la moyenne de leurs recettes fiscales de 2017 à 2019.**
- > Il prendra toujours en compte dévolution en 2021 des recettes de CVAE mais plus celle des recettes domaniales.
- > Coût de la mesure pour l'Etat: 200 millions d'euros au minimum.
- Application du dispositif aux produits des DMTO des communes de moins de 5 000 habitants non classées station de tourisme (dans la limite de 50 M€).
  - Accord de la collectivité aux entreprises, d'une prise en charge par l'Etat, de la moitié des abandons de loyer.

#### Les mesures de soutien aux collectivités non retenues pour 2021:

- Rejet de la proposition d'une dotation de l'Etat aux départements pour garantir le niveau de péréquation horizontale départementale.
- Rejet de la création d'une clause de sauvegarde des finances des départements en cas d'augmentation importante des dépenses de RSA et de diminution forte de CVAE et des DMTO.
- Rejet de la demande du report à décembre du versement du 2<sup>ème</sup> acompte de CVAE par les entreprises.

### 4. REFORME DE LA FISCALITE LOCALE

Le PLF marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la TH pour l'ensemble des ménages.

- A partir de 2020, 80% des foyers sont exonérés de la TH sur leur résidence principale.

- Pour les 20% restant, l'allègement sera de 30% au titre de l'année 2021, puis de 65% en 2022, enfin, en 2023 la taxe d'habitation aura disparu pour tous les foyers français.
- Les communes vont se voir transférer des 2021, la part départementale de TFPB, répartie par l'application du coefficient correcteur dont l'objectif sera de neutraliser les phénomènes de sur- et sous-compensation.
- Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de la TVA.
- Compensation de la perte des frais de gestion de la TH : dotation de 293 Millions d'euros pour les régions.
  - Conséquence de la réforme sur les exonérations de TFPB :

Selon l'article 1383 du CGI : Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Cet article prévoit également la possibilité pour les communes et EPCI de choisir par délibération de ne pas appliquer cette exonération.

La loi de finances pour 2020 dans son art.16 prévoit qu'en revanche les départements ne disposaient pas de cette possibilité.

Ainsi le passage du produit de TFPB départementale aux communes pose la question des mécanismes d'exonération car cela pourrait potentiellement représenter une perte de recettes fiscales importante.

La loi de finances pour 2021 prévoit donc que les communes pourront décider, par délibération AVANT LE 1ER OCTOBRE 2021, de limiter cette exonération sur leur produit de foncier bâti départemental pour les locaux d'habitation à hauteur de 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

Pour les locaux professionnels l'exonération sera obligatoirement équivalente à 40% de la base imposable pour les communes, en revanche il n'y aura pas d'exonération pour la part intercommunale.

- Nationalisation de 2,3 Md€ de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) doit perdre son caractère local pour s'accorder avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs.
- Une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité sera perçue par les communes à la place d'un impôt local.
- Des 2021 le taux unique sera voté par le Parlement
  - > Au 1er janvier 2021, les communes appliqueraient un taux harmonisé pour tous de 47% minimum : elles devront choisir un coefficient multiplicateur parmi les valeurs 4, 6, 8 et 8,5
  - > Au 1er janvier 2022, le taux minimum passerait à 71% : elles devront choisir entre les valeurs 6, 8, et 8,5
  - > Au 1er janvier 2023, le taux serait ensuite porté à 100%
- D'ici 2023 les communes auront perdu la possibilité de moduler le montant de ce produit.

## **5. EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIES : UNE STABILITE GLOBALE**

- Légère augmentation des concours financiers de l'Etat qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros : augmentation de 1,2 milliard d'euros. DGF stable :
  - > 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements soit 26,8 milliards d'euros au total.
  - > Augmentation de 90 millions d'euros des dotations de solidarité urbaines et rurales (DSU et DSR)
- **Les communes d'outre-mer bénéficieront d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines de 17 millions d'euros.**
- Progression du FCTVA de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros.
- Les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont 1 milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux
- La dotation politique de la ville s'établira à 150 millions d'euros la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à 1,046 milliard d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 570 millions d'euros.

## **6. RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION HORIZONTALE**

- Renforcement du fond de correction de la réforme de la taxe professionnelle qui devrait s'élever à 220 millions d'euros en 2021 contre 180 millions en 2020.
- **Automatisation du FCTVA**

## **7. AUTRES APPORTS DU PLF 2021 :**

- Adaptation de la taxe d'aménagement: possibilité pour les départements d'instituer une part départementale de la taxe d'aménagement pour financer des opérations de transformation de terrains abandonnés, ou laissés en friche, en espaces naturels.
- Incitation à la densification : les places de stationnement "intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessous des immeubles, qu'ils soient destinés au logement collectif, individuel ou à l'activité", sont exonérées de taxe d'aménagement.
- Assouplissement des critères pour la majoration (jusqu'à 20%) du taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs

### Mise à jour suite au vote de la première partie du PLF et amendements :

Le 20 octobre, la première partie du PLF 2021 a été adoptée par l'Assemblée Nationale.

Un amendement « surprise » du gouvernement a été retenu au dernier moment lors de ce vote

□ **La fraction de TVA perçue par les départements et les intercommunalités, prévues en compensation de diverses mesures de réduction de leurs recettes de fiscalité locale, sera réduite en 2022.**

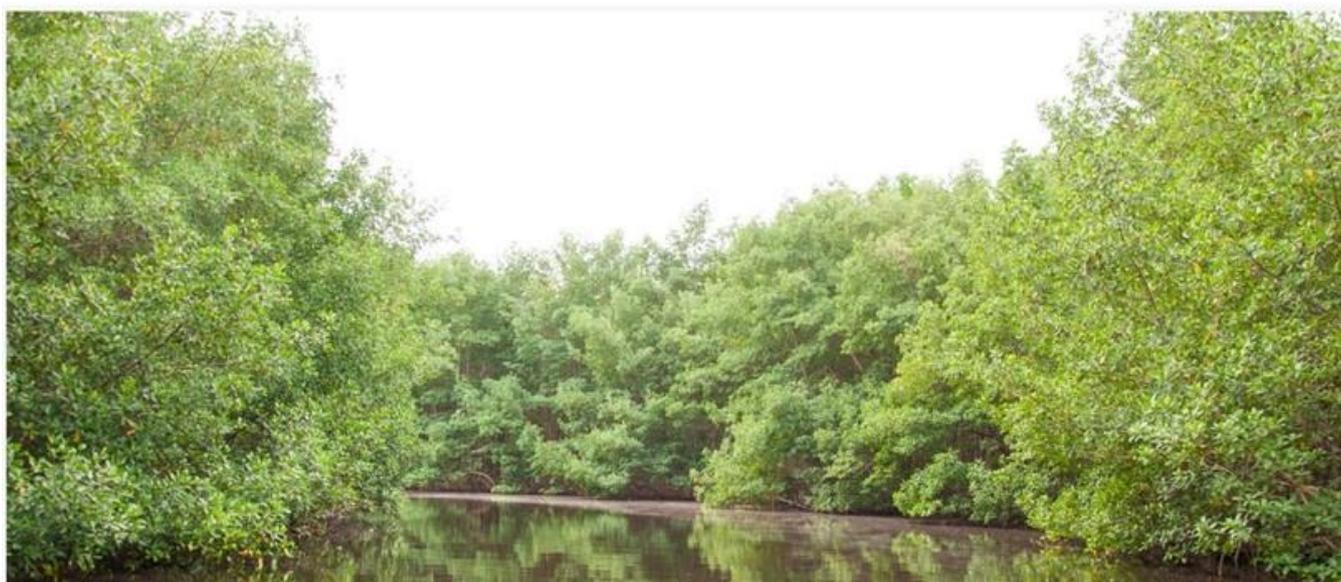
> Le gouvernement estime que le rebond de la croissance\* de 8% prévu pour 2021 aura un impact sur les recettes de TVA en les faisant progresser à hauteur de 10% par rapport à 2020. Cette progression contraste avec une dévolution moyenne de +2,8%/an habituellement associée aux recettes de TVA.

> Une telle progression ferait passer le montant de la compensation accordée aux départements et intercommunalités de 15,25 milliards d'euros en 2021 à 16,3 ou 16,4 milliards d'euros en 2022.

> Le gouvernement prévoit donc d'actualiser le mode de calcul de la compensation (se baser sur l'année  $n$  et non plus  $n-1$ ) afin de retransférer à l'Etat ce milliard supplémentaire qui aurait dû revenir aux départements et intercommunalités.

**CAP EXCELLENCE - DGARM**

**III. LES TENDANCES  
BUDGETAIRES :  
LA RETROSPECTIVE**



### III. LES TENDANCES BUDGETAIRES : LA RETROSPECTIVE

#### 1. BUDGET PRINCIPAL

##### a) Les équilibres financiers

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	61 506 983 €	63 534 592 €	66 811 231 €	72 338 385 €	65 245 451 €	3,7	+1,49 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	61 195 830 €	63 229 632 €	61 586 741 €	63 846 488 €	63 818 191 €	2,6	+1,05 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731, octroi, carburants)</i>	43 090 204 €	40 814 686 €	40 656 868 €	42 601 120 €	42 741 353 €	-0,3	-0,2 %
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	15 124 618 €	14 297 285 €	14 448 464 €	15 414 257 €	15 381 114 €	0,3	+0,42 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	61 310 431 €	59 087 414 €	64 540 295 €	69 155 458 €	63 053 677 €	1,7	+0,7 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	55 441 919 €	56 452 287 €	58 394 509 €	58 551 194 €	58 347 200 €	2,9	+1,29 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	5 786 494 €	7 556 064 €	8 346 199 €	8 985 646 €	9 773 700 €	4,0	+14 %

Entre 2016 et 2020, les recettes de gestion progressent plus vite que les dépenses de gestion (+1,49% par an en moyenne contre 0,7% pour les dépenses de gestion). Les recettes sont portées par la fiscalité et la dynamique des bases.

Les dépenses de personnel et les charges à caractère général augmentent avec les nouvelles prises de compétence de l'agglomération.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
ÉPARGNE DE GESTION	5 753 911 €	6 777 345 €	3 192 232 €	5 295 294 €	5 470 991 €	-0,3	-1,25 %
<i>Frais financiers</i>	107 411 €	558 541 €	548 304 €	1 353 475 €	1 539 521 €	1,4	+94,57 %
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	-5 449 948 €	-1 771 626 €	-372 992 €	-758 892 €	-1 739 696 €	3,7	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	196 552 €	4 447 178 €	2 270 936 €	3 182 927 €	2 191 774 €	2,0	+82,74 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	196 552 €	4 447 178 €	2 270 936 €	3 182 927 €	2 191 774 €	2,0	+82,74 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	148 950 €	763 365 €	148 950 €	1 935 574 €	1 298 525 €	1,1	+71,85 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	47 602 €	3 683 813 €	2 121 986 €	1 247 353 €	893 249 €	0,8	+108,13 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	47 602 €	3 683 813 €	2 121 986 €	1 247 353 €	893 249 €	0,8	+108,13 %

Entre 2016 et 2020, l'épargne de gestion diminue légèrement d'environ 1,25% compte tenu de l'évolution des recettes et des dépenses de gestion.

L'épargne brute et l'épargne nette évoluent du fait des opérations exceptionnelles connues sur la période et de la hausse de l'annuité de la dette enregistrée depuis 2016. A noter, le remboursement d'une partie de l'annuité de dette par la Régie des Eaux via une convention. **La prévision d'épargne net en 2020 est de 893K€ (\*)**.

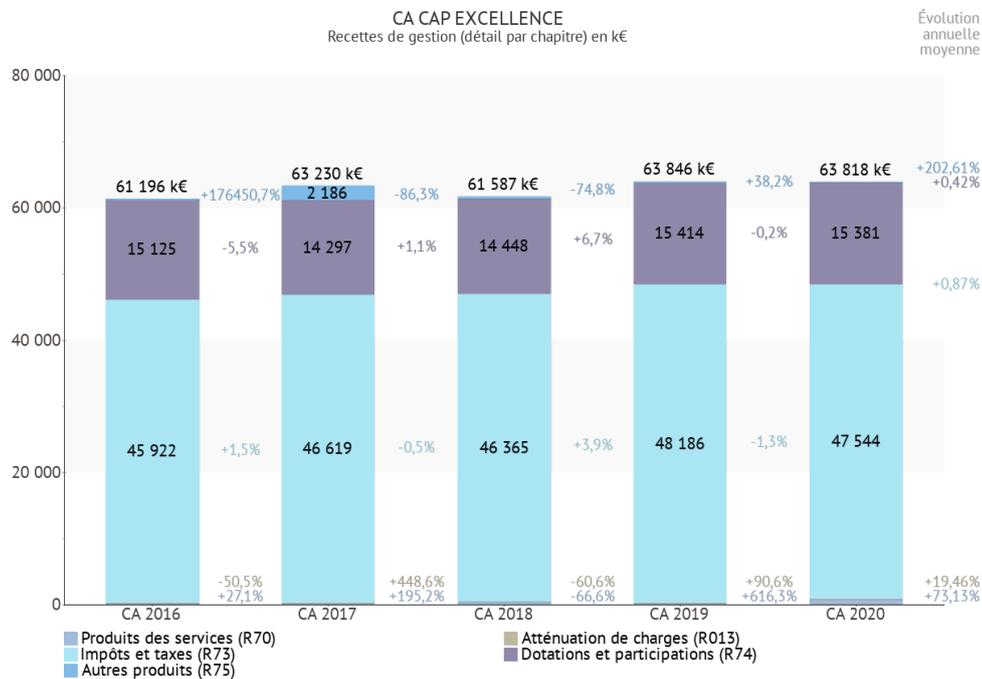
(\*) N.B. Ce calcul de l'épargne net n'intègre pas les emprunts assortis d'une option de tirage de 760k€ en 2020.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	14 400 413 €	25 274 587 €	8 376 361 €	19 265 291 €	14 451 170 €	0,1	+0,09 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 156 988 €	1 595 918 €	2 689 172 €	1 382 393 €	2 745 511 €	1,6	+24,11 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	11 093 848 €	19 362 111 €	5 968 614 €	8 057 321 €	2 557 144 €	-8,5	-30,71 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	16 413 518 €	14 311 543 €	13 678 799 €	16 082 211 €	12 463 828 €	-3,9	-6,65 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	14 311 543 €	13 678 798 €	16 082 210 €	7 503 987 €	3 448 003 €	-10,9	-29,94 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 899 328 €	35 498 074 €	41 317 739 €	47 439 486 €	48 698 104 €	31,8	+30,29 %

Les dépenses globales d'investissement s'établissent à 8,4 M€. A noter que **les dépenses d'investissement sur les opérations d'équipement augmentent de 21,5%**

Depuis 2015, l'agglomération finance une partie de ses investissements par l'emprunt, augmentant ainsi son encours de dette entre 2014 et 2020 (soit +47M€ au 31/12/2020).

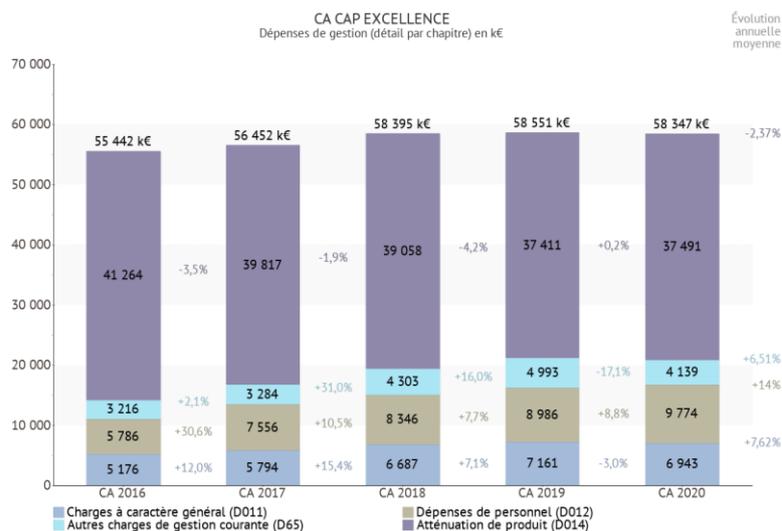
- Les recettes de gestion



Les recettes de gestion augmentent en moyenne de 1,05% entre 2014 et 2020. En 2018, elles ont connu une légère diminution du fait d'une légère baisse de la fiscalité directe locale associée à l'écrêtement opéré sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Les recettes sont portées par la fiscalité directe et notamment la contribution des entreprises.

- Les dépenses de gestion



Les dépenses de gestion sont en hausse sur la période (+1,29% par an en moyenne). Elles sont portées par les reversements : attribution de compensation et FNGIR.

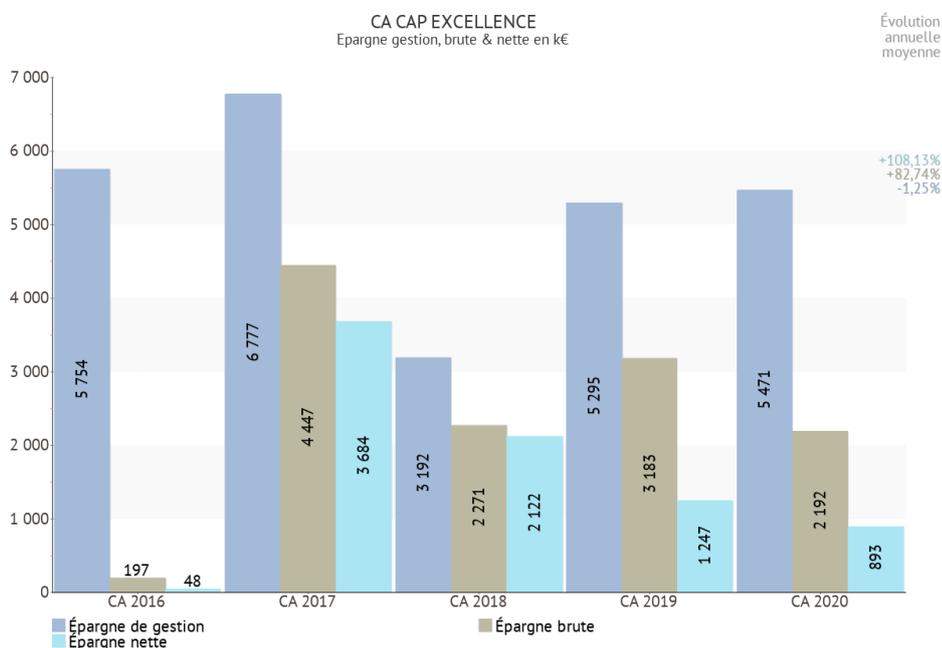
Les dépenses de personnel (estimation à +8,8%) liées aux prises de compétences de l'agglomération poursuivent leur augmentation sur l'ensemble de la période étudiée. Les charges à caractère général ont été contenues en 2020 avec une diminution de 3% entre 2019 et 2020.

- Les soldes d'épargne

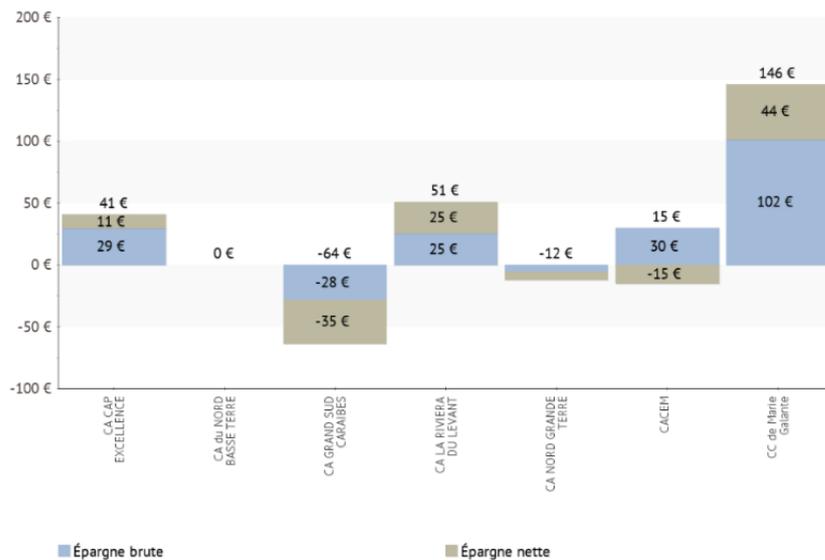
Les soldes d'autofinancement sont très disparates sur la période : **l'épargne brute attendue en 2020 se situe aux environs de 2,1 M€.**

Les fortes variations de la CAF brute et de la CAF nette sur la période sont liées à l'évolution des dépenses exceptionnelles (reversements aux communes et aux budgets annexes) qui apparaissent chaque année.

A noter en fin de période, la montée en charge du remboursement de l'annuité de dette, dont une partie de cette annuité est remboursée par la Régie des Eaux EAU d'EXCELLENCE via une convention.



## Comparatifs des épargnes constatées sur d'autres EPCI

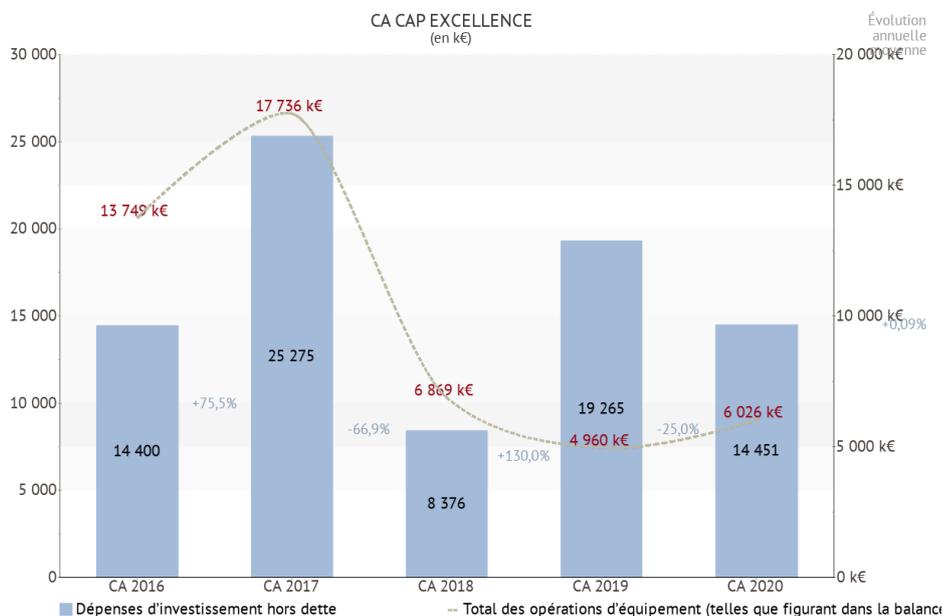


- Evolution de la fiscalité

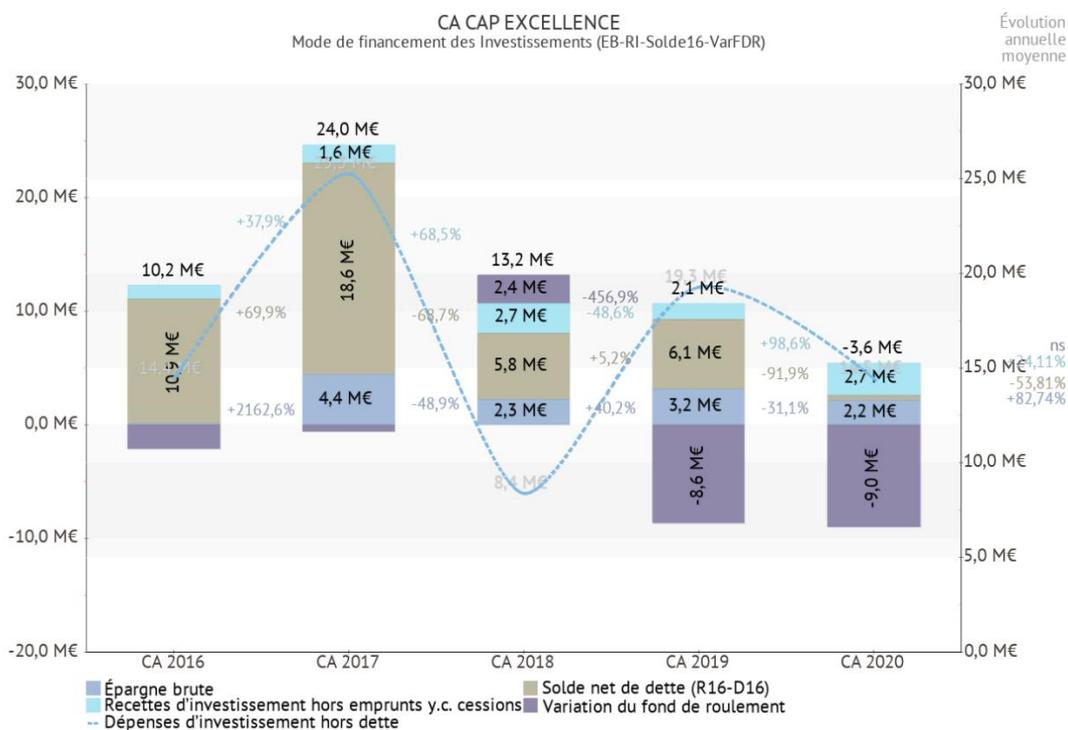
ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
<b>FISCALITÉ : TAXES MÉNAGES</b>						
Base réelle TH nette	78 578 364 €	78 138 941 €	77 402 881 €	79 520 000 €	80 471 111 €	+0,6 %
Taux TH voté (en %)	11,710	11,710	11,710	11,710	11,710	
Produit de la taxe d'habitation	9 201 526 €	9 150 070 €	9 063 877 €	9 311 792 €	9 423 167 €	+0,6 %
Base réelle TH (RS) nette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Majoration RS (en %)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Produit de la taxe d'habitation (RS)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Base réelle FB nette	134 273 605 €	137 750 746 €	139 878 010 €	144 461 000 €	150 326 600 €	+2,86 %
Taux FB voté (en %)	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	
Produit de la taxe foncière	671 368 €	688 754 €	699 390 €	722 305 €	751 633 €	+2,86 %
Base réelle FNB nette	562 603 €	833 130 €	847 489 €	856 200 €	685 747 €	+5,07 %
Taux FNB voté (en %)	2,680	2,680	2,680	2,680	2,680	
Produit de la taxe foncière non bâtie	15 078 €	22 328 €	22 713 €	22 946 €	18 378 €	+5,07 %
Base réelle taxe additionnelle FNB	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Taux taxe additionnelle FNB voté (en %)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Produit taxe additionnelle FNB	106 313 €	174 406 €	0 €	0 €	0 €	-100 %
<b>PRODUIT MÉNAGES *</b>	<b>9 994 285 €</b>	<b>10 035 558 €</b>	<b>9 785 980 €</b>	<b>10 057 043 €</b>	<b>10 193 178 €</b>	<b>+0,49 %</b>
* La différence du produit ménage inscrit sur cette page et aux pages 3 & 13 correspond à la différence entre produit notifié et produit réel.						
<b>FISCALITÉ : TAXES ENTREPRISES</b>						
Base réelle TP nette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Taux TP voté (en %)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Produit de la Taxe Professionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Base réelle CFE nette	83 964 828 €	85 258 680 €	88 824 510 €	88 468 000 €	90 706 147 €	+1,95 %
Taux CFE voté (en %)	24,940	24,940	24,940	24,940	24,940	
Produit CFE	20 940 828 €	21 263 515 €	22 152 833 €	22 063 919 €	22 622 113 €	+1,95 %
Produit CVAE	9 762 588 €	9 721 829 €	9 081 531 €	9 964 249 €	10 125 292 €	+0,92 %
IFER + TASCOM + Compensation relais 2010	3 071 414 €	3 387 453 €	2 920 711 €	2 807 146 €	3 164 553 €	+0,75 %
<b>PRODUIT ENTREPRISES</b>	<b>33 774 830 €</b>	<b>34 372 797 €</b>	<b>34 155 075 €</b>	<b>34 835 314 €</b>	<b>35 911 958 €</b>	<b>+1,55 %</b>
<b>RÔLES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>-678 911 €</b>	<b>-4 420 675 €</b>	<b>-4 105 008 €</b>	<b>-3 233 060 €</b>	<b>-4 044 295 €</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE</b>	<b>43 090 204 €</b>	<b>39 987 679 €</b>	<b>39 836 047 €</b>	<b>41 659 297 €</b>	<b>42 060 841 €</b>	<b>-0,6 %</b>

## b) Les investissements et le mode de financement

Les dépenses globales d'équipement sont en retrait de 25% en raison de la crise sanitaire, pour autant les dépenses sur des opérations d'équipement s'élèvent à 1066K€.

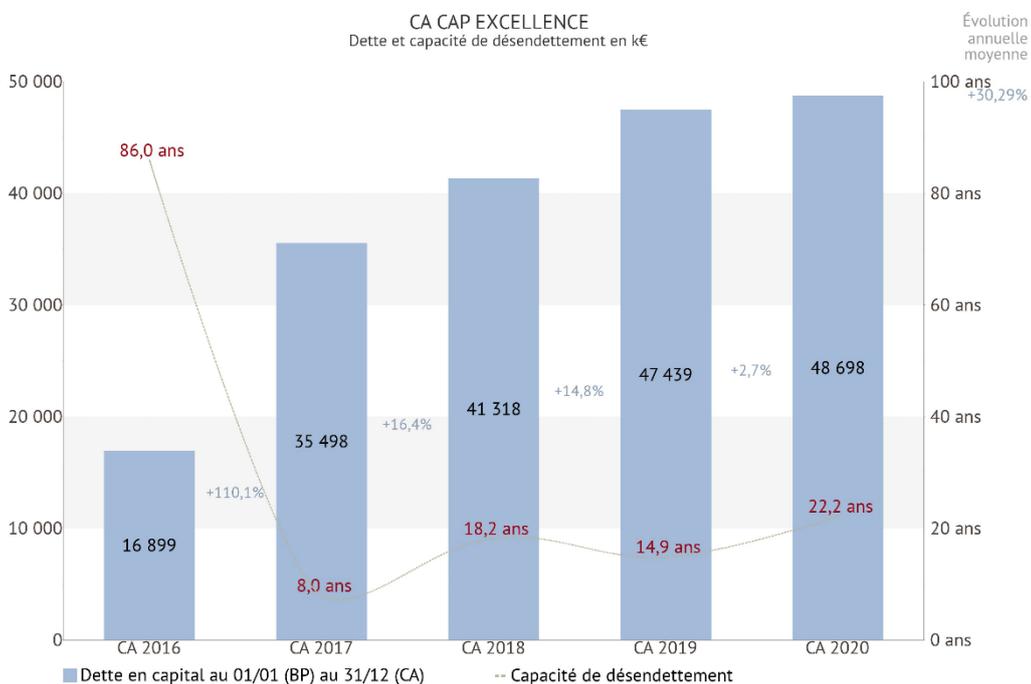


Les investissements nouveaux sont financés en partie par des emprunts réalisés chaque année depuis 2015, par la CAF et par le fond de roulement de la collectivité. **Le résultat de clôture à fin 2020 est attendu à un niveau d'environ 9,4M€.** Les recettes d'investissement restent globalement faibles sur l'ensemble de la période.



- L'endettement

Le recours à l'emprunt systématique depuis 2015 dégrade le niveau de la capacité de désendettement. Compte tenu de l'évolution du niveau de l'épargne brute, le ratio de capacité de désendettement (22,2 ans pour Cap Excellence) est supérieur au seuil d'alerte estimé entre 8 et 12 ans. Cette situation résulte du produit fiscal et du volume d'emprunt levé pour financer les investissements nécessaires à la continuité du service public de l'eau. Ces emprunts seront transférés au nouveau syndicat mixte de l'eau en Guadeloupe en 2021.



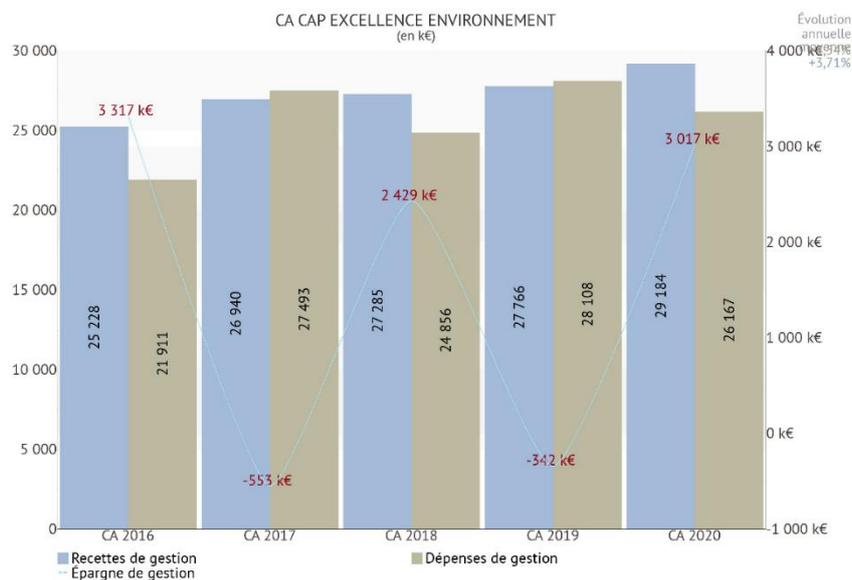
## 2. BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

### a) Les équilibres financiers

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	25 284 114 €	27 195 528 €	28 479 586 €	28 467 446 €	31 043 925 €	5,8	+5,26 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	25 227 714 €	26 940 397 €	27 285 068 €	27 766 096 €	29 184 257 €	4,0	+3,71 %
<i>dont produits des services (R70)</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	440 678 €	55 403 €	0 €	453 524 €	861 341 €	0,4	+18,24 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 996 097 €	27 771 200 €	26 063 514 €	29 098 172 €	26 470 387 €	4,5	+4,74 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	21 911 167 €	27 493 393 €	24 856 027 €	28 108 036 €	26 166 940 €	4,3	+4,54 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	1 158 525 €	2 246 683 €	2 353 638 €	2 375 469 €	2 799 391 €	1,6	+24,68 %
ÉPARGNE DE GESTION	3 316 547 €	-552 996 €	2 429 041 €	-341 940 €	3 017 317 €	-0,3	-2,34 %
<i>Frais financiers</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>Saldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	-28 530 €	-22 676 €	-12 969 €	-288 786 €	1 556 221 €	1,6	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 288 017 €	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	1,3	+8,6 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 288 017 €	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	1,3	+8,6 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 288 017 €	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	1,3	+8,6 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 288 017 €	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	1,3	+8,6 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	76 543 €	412 489 €	133 344 €	328 881 €	475 512 €	0,4	+57,88 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	12 510 €	12 277 €	64 369 €	157 363 €	0 €	0,0	-100 %
<i>EMPRUNTS NOUVEAUX</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</i>	0 €	3 223 984 €	2 248 099 €	4 595 196 €	3 792 951 €	3,8	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 223 984 €	2 248 100 €	4 595 196 €	3 792 952 €	7 890 977 €	4,7	+25,08 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

Entre 2016 et 2020, les recettes de gestion progressent moins vite que les dépenses de gestion (+3,71% par an en moyenne contre 4,54% pour les dépenses de gestion), en cause l'augmentation globale des dépenses de gestion. Les recettes sont essentiellement portées par le produit de la TEOM, cette taxe augmente de 2,95% sur la période et est attendue à environ 27,8M€ en 2020. L'ensemble des dépenses de gestion sont en augmentation élevée sur la période avec toutefois une baisse significative en 2020 en cause la baisse des charges à caractère général (-8%) et les autres charges de gestion (-14,5%), liées à l'impact de la crise COVID.

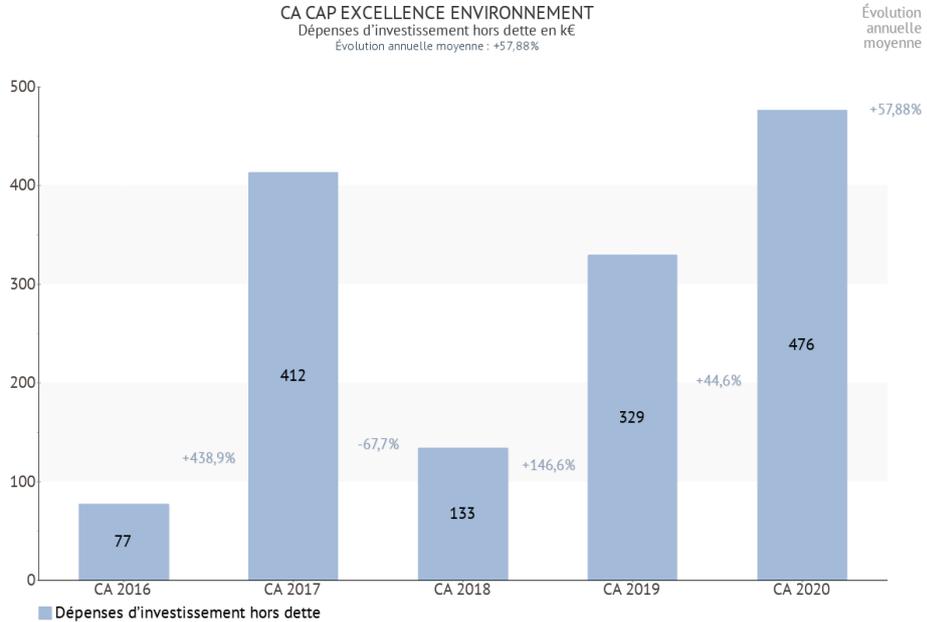
La baisse des charges cumulées à l'augmentation des recettes produit une épargne de gestion positive de 3 Millions d'euros.



## b) Les investissements

Un niveau d'investissements disparate en fonction des années. Les investissements nouveaux sont financés essentiellement par la CAF et par le fond de roulement du budget. Les recettes d'investissement restent globalement très faibles sur l'ensemble de la période.

Ce budget n'a pas eu recours pas à l'emprunt. L'encours de dette est donc nul.



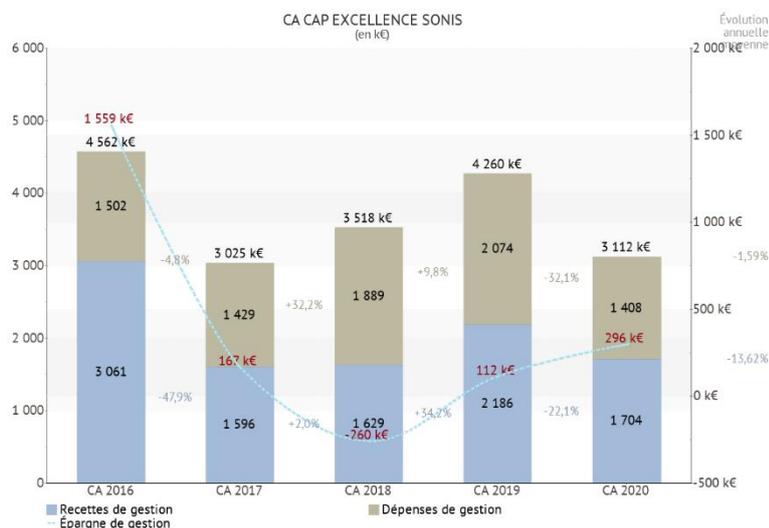
### 3. BUDGET ANNEXE SONIS

#### a) Les équilibres financiers

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 076 746 €	1 611 957 €	1 661 804 €	2 217 713 €	1 717 881 €	-1,4	-13,56 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	3 060 883 €	1 596 269 €	1 628 795 €	2 186 110 €	1 704 083 €	-1,4	-13,62 %
<i>dont produits des services (R70)</i>	93 785 €	180 799 €	159 097 €	162 664 €	50 762 €	0,0	-14,23 %
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	2 967 098 €	1 415 470 €	1 469 698 €	2 023 430 €	1 653 319 €	-1,3	-13,6 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 956 176 €	1 509 035 €	1 943 043 €	2 102 784 €	1 433 058 €	-1,5	-16,56 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	1 501 548 €	1 429 126 €	1 888 811 €	2 073 707 €	1 408 294 €	-0,1	-1,59 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	610 024 €	725 731 €	750 838 €	779 963 €	865 844 €	0,3	+9,15 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 559 335 €	167 143 €	-260 016 €	112 403 €	295 789 €	-1,3	-34,01 %
<i>Frais financiers</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	-1 438 765 €	-64 221 €	-21 223 €	2 526 €	-10 966 €	1,4	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	120 570 €	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	0,2	+23,97 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	120 570 €	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	0,2	+23,97 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	120 570 €	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	0,2	+23,97 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	120 570 €	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	0,2	+23,97 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	182 276 €	28 569 €	6 374 €	20 236 €	53 832 €	-0,1	-26,28 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	8 976 €	29 611 €	4 117 €	0 €	0 €	0,0	-100 %
<i>EMPRUNTS NOUVEAUX</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	621 501 €	568 771 €	672 734 €	389 237 €	483 931 €	-0,1	-6,06 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	568 771 €	672 735 €	389 238 €	483 930 €	714 922 €	0,1	+5,88 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

Entre 2016 et 2020, les recettes de gestion ont diminué en moyenne de 13,56%. Les dépenses de gestion ont diminué également dans une moindre mesure de 1,59% sur la période. La baisse d'activité liée au COVID a impacté à la baisse aussi bien les dépenses que les recettes en provenance du budget principal.

L'épargne de gestion attendue en 2019 serait d'environ 284K€.



#### 4. RÉSULTAT PRÉVISIONNEL CONSOLIDÉ 2020

		BUDGET PRINCIPAL CA 2020	BUDGET SONIS CA 2020	BUDGET ENVIRONNEMENT CA 2020	BUDGET CONSOLIDÉ CA 2020
A	total des recettes de fonctionnement	65 245 451,54 €	1 717 880,45 €	31 043 924,98 €	98 007 256,97 €
B	total des dépenses de fonctionnement	63 855 845,30 €	1 462 010,47 €	26 553 710,64 €	91 871 566,41 €
<b>C (A-B)</b>	<b>Résultat de l'année n</b>	<b>1 389 606,24 €</b>	<b>255 869,98 €</b>	<b>4 490 214,34 €</b>	<b>6 135 690,56 €</b>
D	excédent ou déficit de fonctionnement reporté	6 000 000,00 €	223 947,52 €	1 608 582,24 €	7 832 529,76 €
<b>E (C+D)</b>	<b>Résultat cumulé de l'exercice fonctionnement</b>	<b>7 389 606,24 €</b>	<b>479 817,50 €</b>	<b>6 098 796,58 €</b>	<b>13 968 220,32 €</b>
F	titres émis en investissement	8 084 521,57 €	28 952,82 €	2 826 087,40 €	10 939 561,79 €
G	mandats émis en investissement	10 484 066,82 €	53 832,25 €	475 511,94 €	11 013 411,01 €
<b>H (F-G)</b>	<b>Solde d'exécution investissement de l'année</b>	<b>- 2 399 545,25 €</b>	<b>- 24 879,43 €</b>	<b>2 350 575,46 €</b>	<b>- 73 849,22 €</b>
I	solde d'exécution reporté	4 449 130,24 €	259 983,07 €	- 558 395,40 €	4 150 717,91 €
<b>J (H+I)</b>	<b>Solde d'exécution cumulé de l'exercice investissement</b>	<b>2 049 584,99 €</b>	<b>235 103,64 €</b>	<b>1 792 180,06 €</b>	<b>4 076 868,69 €</b>
<b>K (E+J)</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDÉ</b>	<b>9 439 191,23 €</b>	<b>714 921,14 €</b>	<b>7 890 976,64 €</b>	<b>18 045 089,01 €</b>

#### SYNTHESE SUR LES TENDANCES BUDGETAIRES

Une dynamique d'investissement qui repart à la hausse en 2020 sur les opérations d'équipement, un encours de dette en progression pour financer les investissements et d'augmentations significatives des dépenses de personnel et des charges à caractère général liées aux nouvelles prises de compétences.

Parmi les points à surveiller mis en évidence dans ce rapport, il faudra particulièrement à l'avenir être vigilant sur :

- ✓ L'évolution des dépenses de gestion et plus particulièrement des charges à caractère général (011) et des dépenses de personnel (012) compte tenu des augmentations déjà réalisées sur la période.
- ✓ Évaluer le niveau futur des attributions de compensation au plus juste compte tenu des prises de compétences de l'Agglomération.
- ✓ Évaluer le programme d'investissements potentiels réalisables compte tenu du niveau d'autofinancement dégagé par la collectivité.
- ✓ Rechercher un maximum de subventions pour les investissements à réaliser dans le futur.
- ✓ Maîtriser le niveau d'endettement de la collectivité afin de revenir à une capacité de désendettement plus modérée.

CAP EXCELLENCE - DGARM

# IV. LES MARGES DE MANOEUVRE BUDGETAIRES :

## LES PROSPECTIVES

BUDGET PRINCIPAL  
BUDGET ENVIRONNEMENT



## IV. LES MARGES DE MANŒUVRES BUDGETAIRES : LES PROSPECTIVES BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ENVIRONNEMENT

### PROPOS LIMINAIRES

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire d'une collectivité doit comprendre une présentation des « engagements pluriannuels envisagés ». C'est dans ce cadre qu'a été mandaté le **cabinet MAZARS** afin de procéder avec l'expertise associée à ce cabinet, aux projections financières possibles au regard du contexte budgétaire de CAP Excellence.

En conséquence, le présent document présente une première tendance des finances de l'agglomération à horizon 2026 au titre des budgets principal et annexe Environnement qui présentent des projets d'investissement sur la période.

Pour réaliser cette mission, le cabinet s'est appuyé sur les données et documents transmis par la Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens.

### 1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ DE TRAVAIL

#### Le déroulement de la démarche

La réalisation des simulations prospectives s'articule autour de 5 temps :

1. Prise en compte du CA 2020 prévisionnel communiqué par les services de l'intercommunalité.
2. Une première estimation de « l'atterrissage 2021 » en fonctionnement et en investissement, c'est-à-dire l'anticipation d'un compte administratif prévisionnel 2021 à partir des éléments communiqués par la collectivité (à partir des travaux de la préparation budgétaire 2021).
3. L'intégration des hypothèses prospectives 2021-2026 :

**En fonctionnement** : à partir de l'analyse rétrospective, d'éléments d'informations connus (loi de finances, délibérations, etc.) et des indications de la Communauté qui permettent de projeter chaque compte au niveau de détail le plus pertinent. A la suite de plusieurs réunions de travail et d'échanges de mails, CAPEX a fait parvenir au cabinet Mazars, les hypothèses d'évolution à retenir dans le cadre de cette démarche.

**En investissement** : à ce jour, CAPEX travaille sur une Programmation Pluriannuelle des Investissements rénovée pour la prochaine mandature (travail en cours). A ce stade, il a été fait le choix de retenir des enveloppes théoriques d'investissement afin de mesurer in fine, la soutenabilité de ces dernières pour l'agglomération. De la même façon, s'agissant des recettes attendues, il a été retenu un pourcentage de subventionnement. En effet, un travail est en cours qui vise à maximiser les financements externes dans le cadre du plan de relance et de la nouvelle programmation des fonds européens notamment.

4. L'équilibre prospectif du modèle de simulation « au fil de l'eau » est le résultat de la prise en compte de l'ensemble des hypothèses en section de fonctionnement et en section d'investissement.

5. **Des hypothèses à la stratégie** : en fonction de la situation financière de la collectivité, un scénario alternatif pour le budget principal a été réalisé pour alimenter la réflexion des élus communautaires s'agissant de la stratégie financière à adopter pour CAPEX pour ce nouveau mandat.

## 2. LA PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2020-2026

### a) LES HYPOTHÈSES PROSPECTIVES

#### i. Les hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement :

**Les charges à caractère général (chap. 011)** : elles sont anticipées pour un montant total de 7 M€ au titre de 2021 soit une très légère progression de + 57 K€ par rapport à l'exercice 2020. Par la suite, une hypothèse de +2% par an a été retenue. Elles atteindraient 7,7 M€ en 2026 soit + 700 K€ par rapport à l'exercice 2021.

Pour mémoire, elles avaient évolué de +1,4 M€ entre 2017 et 2019 dont + 474 K€ au cours de la dernière année. Aussi, en €/Hab. les charges à caractère général s'élevaient en 2019 à 64 €/hab. pour CAPEX. Ce ratio était inférieur à ceux des autres communautés d'agglomération de l'île : 147 €/hab. (CA du Nord Grande Terre), 237 €/hab. (CA Grand Sud Caraïbes) et 267 €/hab. (CA la Riviera du Levant). Cet écart pouvait s'expliquer par le choix de CAPEX d'individualiser les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères (29 M€ en 2019) au sein d'un budget spécifique.

**Les charges de personnel (chap. 012)** : une progression sensible entre 2020 et 2021 : + 1,6 M€. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) annuel ;
- des renforts 2021 ;
- de la mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ;
- de la mise en place des tickets restaurants ;
- du transfert des agents NPNRU Abymes (neutre financièrement – déduction de l'AC versée).

Pour les exercices futurs, elles croissent de +3% par an (effet GVT principalement). Ainsi, entre 2021 et 2026 les charges de personnels progressent de + 1,8 M€ pour atterrir à 13 M€ en 2026.

NB : les charges de personnel s'entendent ici « nettes » c'est-à-dire qu'elles sont retraitées des atténuations de charges (110 K€ par an en moyenne).

**Les autres charges de gestion courante (chap. 65)** : elles sont stables entre 2021 et 2026 à hauteur de 4 M€ chaque année. Elles recouvrent les contingents et participations obligatoires (participations au syndicat mixte de transports principalement), les indemnités élus, les subventions de fonctionnement versées (essentiellement à destination du tissu associatif local).

**Charges liées au PLIE** : en 2021 et 2022 CAPEX supportera des charges liées au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont le coût global s'élève au titre de ces deux années à 304 K€ et 298 K€ (ie : dispositif subventionné).

**Les atténuations de produits (chap. 014) :** elles comprennent l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres (51% des dépenses de fonctionnement en 2020), la dotation de solidarité communautaire (DSC), des reversements de fonds de ressources de la part de l'Etat : le fonds péréquation intercommunal et communal des ressources (FPIC – partagé à l'échelle du bloc local) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AC	32 369	31 573	31 611	31 611	31 611	31 611	31 611
DSC	-	500	500	500	500	500	500
FPIC	610	610	610	610	610	610	610
FNGIR	4 511	4 511	4 511	4 511	4 511	4 511	4 511
TOTAL	37 491	37 195	37 232	37 232	37 232	37 232	37 232

Les données 2021 tiennent compte des AC versées aux communes (régularisations au titre des compétences ZAE et NPNRU). Les montants des fonds versés par l'Etat sont prudemment figés.

En 2022, l'AC croît de + 38 K€ (fin des régularisations ZAE 2018-2019 et NPNRU 2019-2020) pour être portées à hauteur de 31 611 K€. En l'absence de transferts de compétences sur la période 2022 – 2026, l'AC est constante. Les autres postes de dépense sont gelés.

**Charges financières (chap. 66) :** intégration du tableau d'amortissement 2020-2026 communiqué par la collectivité. Il convient d'ajouter + 50 K€ en 2021 au titre de la consolidation de l'emprunt CDC de 4,3 M€ (estimation CAPEX). NB : jusqu'en 2021, les intérêts correspondent à la somme des intérêts du budget principal et des intérêts des compétences eau et assainissement d'EAUDEX. Dès, 2022 et la création du Syndicat Unique, seuls les intérêts du budget principal sont valorisés (transfert de la dette associée au profit du syndicat).

A partir de 2023, les charges financières liées à l'emprunt d'équilibre sont prises en considération (hypothèse d'un emprunt à taux fixe, sur 20 ans à 1% soit le taux moyen observé d'après l'Observatoire de la dette Finance Active 2020).

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts de la dette actuelle	1 540	1 067	624	596	571	542	514
Impact consolidation emprunt CDC	-	50	-	-	-	-	-
Intérêts de la dette simulée	-	-	-	56	151	246	346
Total des intérêts	1 540	1 117	624	652	722	788	860

**Charges exceptionnelles (chap. 67) :** une enveloppe annuelle de 300 K€ à laquelle s'ajoute à partir de 2022 + 1 M€ par an au titre du dispositif d'étalement sur 10 ans des dettes fournisseurs du SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe – donnée non stabilisée à ce jour – il s'agit d'une hypothèse de travail). Pour rappel, la dette fournisseur est évaluée à 37,2 M€ (source Hélios Trésor Public 1er juin 2020).

**Dotations aux provisions (chap. 68) :** 500 K€ par an à partir de 2021.

Synthèse des hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement :

En K€	CA 2020 prévisionnel	CA 2021 anticipé	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2020/2026 en K€	Evolution 2020/2026 en %	Evolution moy. annuelle en %
Charges à caractère général	6 943	7 000	7 140	7 283	7 428	7 577	7 729	785	11%	1,8%
Charges de personnel nettes	9 615	11 190	11 526	11 871	12 228	12 594	12 972	3 357	35%	5,1%
Autres charges de gestion courante	4 139	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	-139	-3%	-0,6%
Charges liées au PLIE	-	304	298	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts de la dette	1 540	1 117	624	652	722	787	859	-680	-44%	-9,3%
Charges exceptionnelles	2 917	300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	-1 617	-55%	-12,6%
Atténuations de produits	37 491	37 195	37 232	37 232	37 232	37 232	37 232	-259	-1%	-0,1%
Dotations aux provisions	250	500	500	500	500	500	500	250	100%	12,2%
<b>TOTAL</b>	<b>62 895</b>	<b>61 606</b>	<b>62 620</b>	<b>62 838</b>	<b>63 410</b>	<b>63 991</b>	<b>64 592</b>	<b>1 698</b>	<b>2,7%</b>	<b>0,4%</b>
Evolution N-1 en K€	-	-1 289	1 014	218	572	581	602			
Evolution N-1 en %	-	-2,0%	1,6%	0,3%	0,9%	0,9%	0,9%			

**ii. Les hypothèses concernant les recettes de fonctionnement :**

**Les produits des services (chap. 70) :** 500 K€ d'enveloppe annuelle à partir de 2021 soit une diminution de – 130 K€ par rapport à l'exercice 2020. Il s'agit d'une estimation prudente qui ne prévoit pas une hausse de la tarification ou de la fréquentation. Pour rappel, les produits des services de CAPEX sont composés à 60% par les recettes issues de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes (chap. 70841).

**Les impôts et taxes (chap. 73) :** afin d'anticiper les effets de la Covid-19 sur la fiscalité économique (CVAE notamment) perçue par CAPEX, un repli de 480 K€ est anticipé pour l'exercice 2021. Par la suite, une progression prudente du produit de +0,2% par an est retenue. Pour information, les contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières ménages et économiques) représentent 61% du total du chapitre en 2020, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises 21%, la Taxe sur Surfaces Commerciales 5%, l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau 2%.

**Les dotations et participations (chap. 74) :** une contraction en 2021 de -1% soit – 154 K€, elles sont ensuite stabilisées pour un montant global de 15,2 M€ par an. Elles sont composées en 2020 à 64% par la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation d'intercommunalité et dotation compensation groupement de communes) et à 23% par la compensation fiscale liée à la Contribution Economique Territoriale (CET).

**Les autres produits de gestion courante (chap. 75) :** 100 K€ de produits du SYVADE sont perçus en 2021 uniquement.

**Les produits financiers (chap. 76) :** ils correspondent aux remboursements effectués par EAUDEx pour la prise en charge par CAPEX sur son budget principal des intérêts des compétences eau et assainissement. Dès 2022, et la création du Syndicat Unique, la convention qui régit ces remboursements est transférée au Syndicat et CAPEX ne perçoit plus les remboursements associés.

**Les produits exceptionnels (chap. 77) :** par prudence, dans le cadre d'une prospective financière, aucune enveloppe n'est renseignée.

### Synthèse des hypothèses concernant les recettes de fonctionnement :

En K€	CA 2020 prévisionnel	CA 2021 anticipé	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2020/2026 en K€	Evolution 2020/2026 en %	Evolution moy. annuelle en %
Produits des services	630	500	500	500	500	500	500	-130	-21%	-4%
Impôts et taxes	47 544	47 064	47 158	47 252	47 347	47 441	47 536	-8	0%	0%
Dotations et participations	15 381	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227	-154	-1%	-0,2%
Autres produits de gestion courante	104	100	-	-	-	-	-	-104	-100%	-100%
Produits financiers	441	407	-	-	-	-	-	-441	-100%	-100%
Produits exceptionnels	986	-	-	-	-	-	-	-986	-100%	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>65 087</b>	<b>63 297</b>	<b>62 885</b>	<b>62 979</b>	<b>63 074</b>	<b>63 169</b>	<b>63 263</b>	<b>- 1 823</b>	<b>-3%</b>	<b>-0,5%</b>
Evolution N-1 en K€	-	-1 789	-412	94	95	95	95			
Evolution N-1 en %	-	-3%	-1%	0%	0%	0%	0%			

### iii. Les hypothèses concernant les dépenses d'investissement :

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Investissements PPI	7 095	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	67 095
Investissements récurrents	-	500	500	500	500	500	500	3 000
Fonds de concours	-	1 397	965	965	465	465	465	4 722
Autres	1 330	-	-	-	-	-	-	1 330
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 425</b>	<b>11 897</b>	<b>11 465</b>	<b>11 465</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>76 147</b>

NB : les données communiquées pour l'exercice 2020 ne permettent pas de réaliser la distinction entre investissements liés à des opérations du PPI, des investissements récurrents ou des fonds de concours. Les 1,3 M€ d'autres dépenses correspondent à des immobilisations financières liés à l'établissement public foncier d'après l'analyse du Grand Livre 2020.

**Ce scénario de travail retient comme hypothèse la réalisation d'une enveloppe annuelle de dépenses d'équipements de 10 M€ à partir de 2021.** Il tient compte également la réalisation de 500 K€ d'investissements « récurrents ».

Par ailleurs, CAPEX continue de verser des fonds de concours à destination de ses communes membres pour un montant global de 4,7 M€ (reliquats des exercices antérieurs pour les années 2021, 2022 et 2023) et détermination d'une enveloppe moyenne de fonds de concours à reverser (à partir de 2022).

Le remboursement en capital provient du plan d'extinction du stock de dette actuelle selon tableau d'amortissement transmis par l'intercommunalité et des simulations d'emprunts prospectifs :

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remboursement en capital dette actuelle	2 059	2 588	1 655	1 657	1 660	1 663	10 760
Remboursement en capital dette simulée				252	699	1 169	1 687
<b>Total du remboursement en capital</b>	<b>2 059</b>	<b>2 588</b>	<b>1 655</b>	<b>1 910</b>	<b>2 359</b>	<b>2 832</b>	<b>12 447</b>

Ce scénario retient comme hypothèse un maintien du fonds de roulement fin d'exercice à 1,8 M€ par an et un équilibre à partir de la ressource bancaire.

Sur cette base, CAPEX, pour financer le PPI décrit ci-avant, devra recourir à l'emprunt annuellement entre 2022 et 2026 (5,6 M€ en 2022, 9,8 M€ en 2023, 10,2 M€ en 2024, 11,2 M€ en 2025 et 12,2 M€ en 2026 soit au total 48,9 M€ d'emprunts) ce qui se traduira inéluctablement par une augmentation du remboursement en capital de la dette (et donc un impact important sur l'épargne nette et sur la capacité de désendettement).

Pour rappel, le haut niveau de remboursement 2026 s'explique par la prise en compte de l'emprunt dit « GAÏA » souscrit pour l'aménagement de la zone de Perrin avec un remboursement in fine de 9 093 848 € de capital.

#### iv. Les hypothèses concernant les recettes d'investissements :

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Subventions d'investissement reçues	1 494	2 304	2 304	2 304	2 304	2 304	2 304	15 300
FCTVA	-	1 148	1 148	1 148	1 148	1 148	1 148	6 890
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	9 039	9 038
Autres immobilisations financières	1 217	1 233	-	-	-	-	-	2 450
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 711</b>	<b>4 686</b>	<b>3 452</b>	<b>3 452</b>	<b>3 452</b>	<b>3 452</b>	<b>12 491</b>	<b>-</b>

**Les subventions d'investissements reçues :** les subventions 2020 correspondent aux données du CA 2020 anticipé. Par la suite, les subventions d'investissement attendues sont calculées à partir d'un taux de subventionnement de 25 % des dépenses d'investissements (en € HT) à l'exclusion des dépenses d'investissements récurrentes et des fonds de concours.

**Le FCTVA :** calcul automatique (versement en N, taux de 16,404% appliqué par sécurité à 70% du coût des opérations d'équipement à l'exclusion des dépenses d'investissements récurrentes).

**Les cessions d'immobilisations :** en 2026, elles correspondent aux ventes de terrains anticipées dans le cadre de l'opération de la zone Perrin.

**Les immobilisations financières :** elles correspondent au remboursement en capital de la dette effectuée par EAUDEx dans le cadre de la convention passée entre la régie et CAPEX concernant la dette des compétences eau et assainissement.

## b) LES RÉSULTATS DES SIMULATIONS AU FIL DE L'EAU

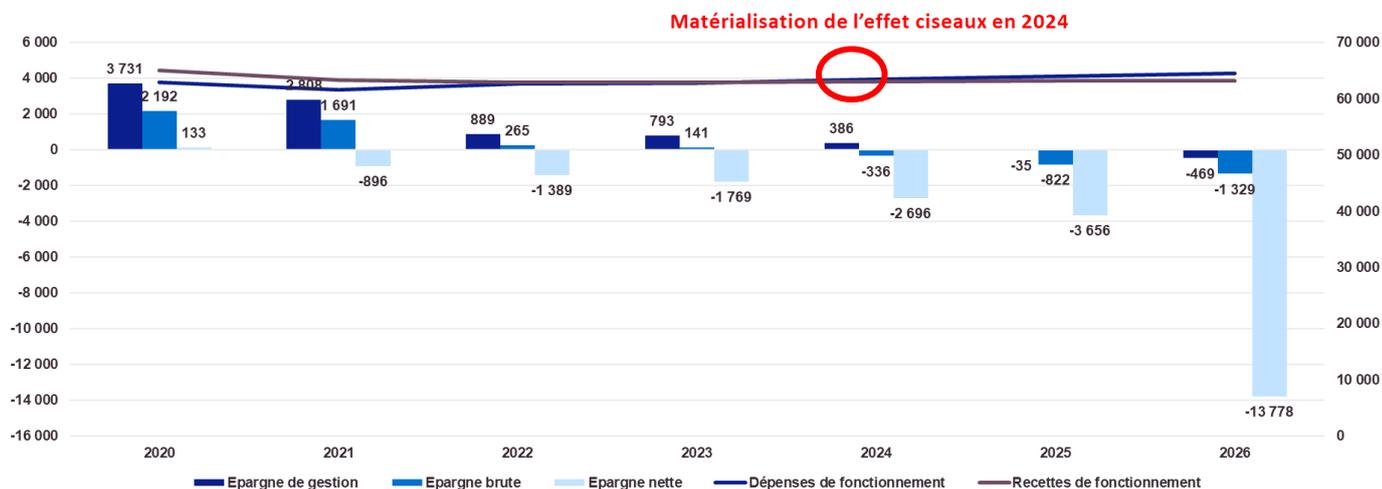
Données détaillées de la section de fonctionnement et des niveaux d'épargnes (en K€)

	CA 2020 prévisionnel	CA 2021 anticipé	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2020/2026 en K€	Evol. 2020/2026 en %
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>65 087</b>	<b>63 297</b>	<b>62 885</b>	<b>62 979</b>	<b>63 074</b>	<b>63 169</b>	<b>63 263</b>	<b>-1 823</b>	<b>-3%</b>
Produits des services	630	500	500	500	500	500	500	-130	-21%
Impôts et taxes	47 544	47 064	47 158	47 252	47 347	47 441	47 536	-8	0%
Dotations et participations	15 381	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227	-154	-1%
Autres produits de gestion courante	104	100	-	-	-	-	-	-104	-100%
Produits financiers	441	407	-	-	-	-	-	-441	-100%
Produits exceptionnels	986	-	-	-	-	-	-	-986	-100%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>62 895</b>	<b>61 606</b>	<b>62 620</b>	<b>62 838</b>	<b>63 410</b>	<b>63 991</b>	<b>64 592</b>	<b>1 698</b>	<b>2,7%</b>
Charges à caractère général	6 943	7 000	7 140	7 283	7 428	7 577	7 729	785	11%
Charges de personnel nettes	9 615	11 190	11 526	11 871	12 228	12 594	12 972	3 357	35%
Autres charges de gestion courante	4 139	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	-139	-3%
Charges liées au PLIE		304	298					-	-
Intérêts de la dette	1 540	1 117	624	652	722	788	860	-680	-44%
Charges exceptionnelles	2 917	300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	-1 617	-55%
Atténuations de produits	37 491	37 195	37 232	37 232	37 232	37 232	37 232	-259	-1%
Dotations aux provisions	250	500	500	500	500	500	500	250	100%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 731</b>	<b>2 808</b>	<b>889</b>	<b>793</b>	<b>386</b>	<b>-35</b>	<b>-488</b>	<b>-4 201</b>	<b>-112%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 192</b>	<b>1 691</b>	<b>265</b>	<b>141</b>	<b>-336</b>	<b>-622</b>	<b>-1 320</b>	<b>-3 521</b>	<b>-160%</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>2 059</b>	<b>2 588</b>	<b>1 655</b>	<b>1 910</b>	<b>2 360</b>	<b>2 834</b>	<b>12 449</b>	<b>10 390</b>	<b>504%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>133</b>	<b>-896</b>	<b>-1 389</b>	<b>-1 769</b>	<b>-2 696</b>	<b>-3 656</b>	<b>-13 778</b>	<b>-13 645</b>	<b>NC</b>



La forte dégradation de l'épargne nette en 2026 s'explique par la prise en compte de l'emprunt dit « GAÏA » souscrit pour l'aménagement de la zone de Perrin avec un remboursement in fine de 9 093 848 € de capital. La contrepartie financière à travers la vente de terrains n'est pas prise en compte dans le calcul de l'épargne nette mais assurera la neutralité financière de l'opération sur l'exercice 2026.

Fragiles en 2020, les épargnes de CAPEX n'auront de cesse de se fragiliser entre 2021 et 2026 en raison d'une croissance des dépenses de fonctionnement de +0,4% par an en moyenne alors que les recettes de fonctionnement connaissent un recul moyen de -0,5% par an. En conséquence, dès 2024, les dépenses de la collectivité sont supérieures aux recettes entraînant un « effet ciseaux » avec le croisement des deux courbes (cf. : graphique ci-après). Une telle situation entraîne l'épargne brute en territoire négatif dès 2024 suivie en 2025 par l'épargne de gestion. La collectivité ne peut dès lors plus assumer la charge de la dette. Ce scénario est inopérant pour la communauté d'agglomération.



### Evolution de la capacité et du besoin de financement des investissements (en K€)

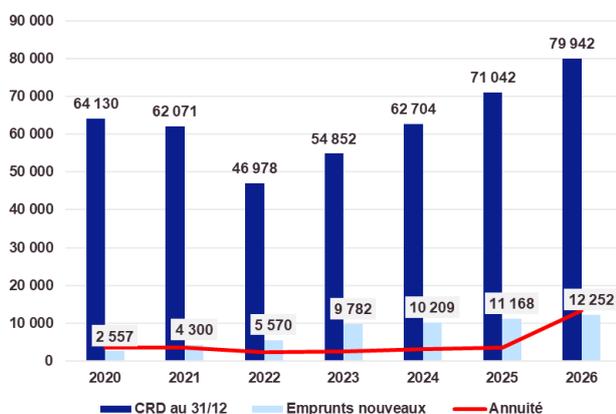
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Epargne nette	133	-896	-1 389	-1 769	-2 696	-3 656	-13 778	-24 053
FCTVA	0	1 148	1 148	1 148	1 148	1 148	1 148	6 890
Cessions	0	-	-	-	-	-	9 039	9 039
Autres recettes	1 217	1 233	-	-	-	-	-	2 450
<b>Ressources propres</b>	<b>1 350</b>	<b>1 485</b>	<b>-241</b>	<b>-621</b>	<b>-1 548</b>	<b>-2 508</b>	<b>-3 591</b>	<b>-5 674</b>
Subventions	1 494	2 304	2 304	2 304	2 304	2 304	2 304	15 318
Emprunts	2 557	4 300	5 570	9 782	10 209	11 168	12 252	55 839
Utilisations des excédents	3 025	3 808	3 831	0	0	0	0	10 664
<b>Capacité de financement totale</b>	<b>8 425</b>	<b>11 897</b>	<b>11 465</b>	<b>11 465</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>76 147</b>
Dépenses d'équipement, avec 204	7 095	11 897	11 465	11 465	10 965	10 965	10 965	74 817
Autres dép. d'éq. et inv. hors PPI	1 330	-	-	-	-	-	-	1 330
<b>Besoin de financement total</b>	<b>7 095</b>	<b>11 897</b>	<b>11 465</b>	<b>11 465</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>74 817</b>
Niveau du FDR fin d'exercice	9 439	5 631	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	

Les hypothèses de ce scénario « fil de l'eau » font état de dépenses d'équipements 2020-2026 de 74,8 M€ TTC soit en moyenne 10,7 M€ par an. Ce niveau d'investissement est inférieur à celui constaté entre 2017 et 2019 qui était de 13,8 M€ en moyenne par an.

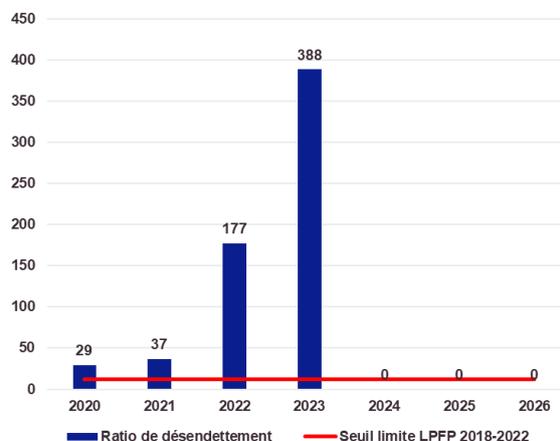
Le financement des investissements intercommunaux repose - comme en 2019 - en grande majorité sur l'emprunt. Ainsi, afin de financer sa PPI la CA devrait souscrire à 55,8 M€ d'emprunts (y compris l'emprunt 2020 de 2,6 M€ et l'emprunt de 4,3 M€ de 2021). Cela représente près de 73% de ses recettes. **Une telle nécessité de ressource bancaire n'est pas soutenable financièrement car elle entraîne une trop grande fragilisation financière de la CA. De plus, il est envisageable que les banques, après analyse des comptes intercommunaux, se refusent à prêter de telles sommes.**

L'épargne nette de la collectivité est négative dès 2021 et constitue par voie de conséquence non plus une source de financement des investissements mais un besoin à couvrir par les autres ressources. **Le niveau d'épargne nette 2026 est la conséquence du remboursement en fine de l'emprunt dit « GAÏA » souscrit pour l'aménagement de la zone de Perrin à hauteur de 9 M€ de capital. La contrepartie à ce prêt est la vente de terrains inscrite pour un même montant en cessions d'immobilisations. Compte tenu de la situation extrêmement dégradée, CAPEX ne pourrait se passer de réaliser cette vente.**

Évolution de l'encours de dette, du recours à l'emprunt et de l'annuité (en K€)



Le ratio de désendettement (en années)



L'encours de dette de la CA au 31/12 connaît une forte diminution en 2022 à la suite de la reprise par le Syndicat Unique de l'eau de Guadeloupe (création prévue fin 2021) de la convention CAPEX/EAUDEX relative à la dette des compétences eau/assainissement supportée jusqu'à présent par le budget principal

de l'intercommunalité. Ainsi, le CRD connaîtrait une diminution de 15 M€ entre 2021 et 2022. Pour autant, par la suite, en raison d'un recours constant à la ressource bancaire pour financer ses investissements, l'encours de dette progresserait de +33 M€ pour s'établir à 79,9 M€ fin 2026.

En effet, ce scénario retient comme hypothèse la souscription de 49 M€ d'emprunts nouveaux (+ 4,3 M€ d'emprunt en 2021 qui correspondent à la consolidation obligatoire d'anciens emprunts CDC).

Un tel niveau de recours à l'emprunt conjugué à des niveaux d'épargne brute faibles voir négatifs entraînent un ratio de désendettement très largement supérieur au seuil d'alerte dès le compte administratif 2020 prévisionnel. Le ratio devient dès 2022 exponentiel et non quantifiable dès 2024. **Une telle situation entraînerait de manière très probable le passage de la collectivité dans le « réseau d'alerte » de la DGFIP/préfecture et in fine une nouvelle intervention de la Chambre Régionale des Comptes.**

### c) SCENARIO DE RETABLISSEMENT FINANCIER

- Chap. 011 en augmentation générale de +1% par an dès 2022 contre +2% initialement
- Chap. 012 en augmentation générale de +1,5% par an dès 2022 contre +3% initialement
- Dynamisme des recettes fiscales de +2% par an contre +0,2% initialement
- Les autres hypothèses sont inchangées.

Comparaison dépenses de fonctionnement selon le scénario (en K€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total dépenses de fonctionnement sc.de base	62 895	61 606	62 620	62 838	63 410	63 991	64 592
Total dépenses de fonctionnement sc. Alternatif	62 895	61 606	62 382	62 342	62 634	62 914	63 191
<b>Différentiel</b>	-	-	- 238	- 494	- 769	- 1 063	- 1 377

Comparaison recettes de fonctionnement selon le scénario (en K€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total recettes de fonctionnement sc.de base	65 087	63 297	62 885	62 979	63 074	63 169	63 263
Total recettes de fonctionnement sc. Alternatif	65 087	63 297	63 732	64 692	65 672	66 670	67 689
<b>Différentiel</b>	-	-	+ 847	+ 1 713	+ 2 598	+ 3 502	+ 4 426

Une plus forte maîtrise des deux principaux chapitres des dépenses de fonctionnement pourrait permettre une économie totale de 3,9 M€ entre 2022 et 2026.

**Dans le même temps, la mise en place d'un réel travail d'optimisation des bases fiscales et/ou l'utilisation du levier fiscal permettrait un dynamisme plus important du produit fiscal total et permettrait un gain de recettes de 13 M€.**

A cet effet, le diagnostic fiscal 2020 commandé par CAP excellence dans le cadre de la finalisation de son Pacte Fiscal et Financier et qui a été présenté en commission finances fait apparaître les gains potentiels suivants :

#### Optimisation fiscale - Préconisations Montant total des gains potentiels par piste

Les piscines	Les catégories 7 & 8
<b>+ 89 960 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté modérée</li> <li>• Nombre d'anomalies limité</li> <li>• Produit fiscal supplémentaire substantiel</li> </ul>	<b>+1 713 527 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté élevée</li> <li>• Nombre d'anomalies important</li> <li>• Produit fiscal supplémentaire très important</li> </ul>
Les catégories 1 à 6	Le coefficient de la TASCOM
<b>+1 714 042€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté particulièrement élevée</li> <li>• Nombre d'anomalies important</li> <li>• Produit fiscal supplémentaire conséquent</li> </ul>	<b>+ 555 527 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté peu élevée</li> <li>• Nombre d'anomalies faible</li> <li>• Produit supplémentaire fiscal important</li> </ul>
<b>Total: 4 073 056 €</b>	

Selon préconisations du cabinet FININDEV

## d) LES RÉSULTATS DE LA SIMULATION ALTERNATIVE

Données détaillées de la section de fonctionnement et des niveaux d'épargnes (en K€)

	CA 2020 prévisionnel	CA 2021 anticipé	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2020/2026 en K€	Evol. 2020/2026 en %
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>65 087</b>	<b>63 297</b>	<b>63 732</b>	<b>64 692</b>	<b>65 672</b>	<b>66 670</b>	<b>67 689</b>	<b>2 603</b>	<b>4%</b>
Produits des services	630	500	500	500	500	500	500	-130	-21%
Impôts et taxes	47 544	47 064	48 005	48 965	49 944	50 943	51 962	4 418	9%
Dotations et participations	15 381	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227	-154	-1%
Autres produits de gestion courante	104	100	-	-	-	-	-	-104	-100%
Produits financiers	441	407	-	-	-	-	-	-441	-100%
Produits exceptionnels	986	-	-	-	-	-	-	-986	-100%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>62 895</b>	<b>61 606</b>	<b>62 382</b>	<b>62 342</b>	<b>62 634</b>	<b>62 914</b>	<b>63 191</b>	<b>296</b>	<b>0,5%</b>
Charges à caractère général	6 943	7 000	7 070	7 141	7 212	7 284	7 357	414	6%
Charges de personnel nettes	9 615	11 190	11 358	11 528	11 701	11 877	12 055	2 440	25%
Autres charges de gestion courante	4 139	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	-139	-3%
Charges liées au PLIE	-	304	298	-	-	-	-	-	-
Intérêts de la dette	1 540	1 117	624	641	689	721	747	- 792	-44%
Charges exceptionnelles	2 917	300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	- 1 617	-55%
Atténuations de produits	37 491	37 195	37 232	37 232	37 232	37 232	37 232	- 259	-1%
Dotation aux provisions	250	500	500	500	500	500	500	250	100%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 731</b>	<b>2 808</b>	<b>1 974</b>	<b>2 992</b>	<b>3 727</b>	<b>4 478</b>	<b>5 246</b>	<b>1 515</b>	<b>41%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 192</b>	<b>1 691</b>	<b>1 350</b>	<b>2 350</b>	<b>3 037</b>	<b>3 757</b>	<b>4 498</b>	<b>2 306</b>	<b>105%</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>2 059</b>	<b>2 588</b>	<b>1 655</b>	<b>1 861</b>	<b>2 208</b>	<b>2 520</b>	<b>11 910</b>	<b>9 581</b>	<b>478%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>133</b>	<b>-896</b>	<b>-304</b>	<b>489</b>	<b>830</b>	<b>1 237</b>	<b>-7 412</b>	<b>-7 544</b>	<b>NC</b>

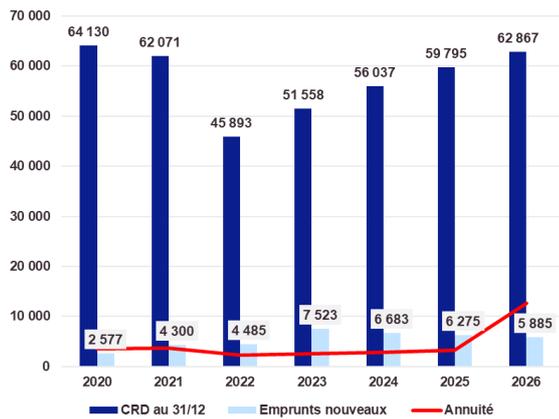


La forte dégradation de l'épargne nette en 2026 s'explique par la prise en compte de l'emprunt dit « GAÏA » souscrit pour l'aménagement de la zone de Perrin avec un remboursement in fine de 9 093 848,00 € de capital. La contrepartie financière à travers la vente de terrains n'est pas prise en compte dans le calcul de l'épargne nette mais assurera la neutralité financière de l'opération sur l'exercice 2026.

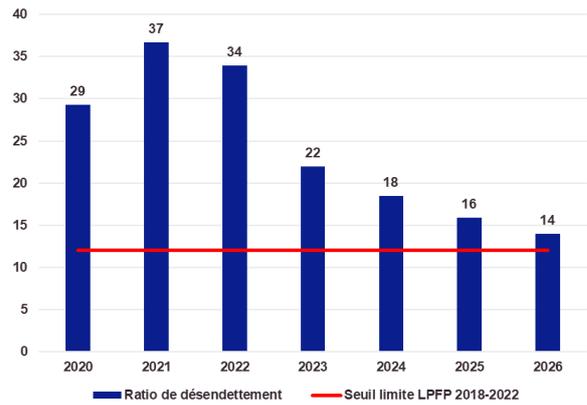
Evolution de la capacité et du besoin de financement des investissements (en K€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Epargne nette	133	-896	-304	489	830	1 237	-7 412	-5 924
FCTVA	-	1 148	1 148	1 148	1 148	1 148	1 148	6 890
Cessions	-	-	-	-	-	-	9 039	9 039
Autres recettes	1 217	1 233	-	-	-	-	-	2 450
<b>Ressources propres</b>	<b>1 350</b>	<b>1 485</b>	<b>844</b>	<b>1 638</b>	<b>1 978</b>	<b>2 386</b>	<b>2 775</b>	<b>12 455</b>
Subventions	1 494	2 304	2 304	2 304	2 304	2 304	2 304	15 318
Emprunts	2 577	4 300	4 485	7 523	6 683	6 275	5 885	37 730
Utilisations des excédents	3 005	3 808	3 831	-	-	-	-	10 644
<b>Capacité de financement totale</b>	<b>8 425</b>	<b>11 897</b>	<b>11 465</b>	<b>11 465</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>76 147</b>
Dépenses d'équipement, avec 204	7 095	11 897	11 465	11 465	10 965	10 965	10 965	74 817
Autres dép. d'éq. et inv. hors PPI	1 330	-	-	-	-	-	-	1 330
<b>Besoin de financement total</b>	<b>7 095</b>	<b>11 897</b>	<b>11 465</b>	<b>11 465</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>10 965</b>	<b>74 817</b>
Niveau du FDR fin d'exercice	9 439	5 631	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	

**Évolution de l'encours de dette, du recours à l'emprunt et de l'annuité (en K€)**



**Le ratio de désendettement (en années)**



Dans ce scénario alternatif, la CA prévoit de recourir à la ressource bancaire annuellement entre 2021 et 2026 à hauteur de 37,8 M€ (dont les 2,6 M€ d'emprunts 2020 et les 4,3 M€ de consolidation d'emprunts CDC 2021) soit 18 M€ de moins que dans le scénario de base.

Ainsi, l'encours de dette fin 2026 s'établit ici à 62,3 M€ contre 79,9 M€ initialement.

Cette moindre utilisation du levier bancaire permet au ratio de désendettement de retrouver des niveaux plus raisonnables à partir de 2024 même si toujours supérieurs au seuil d'alerte de 12 ans.

### 3. LA PROSPECTIVE DU BUDGET ENVIRONNEMENT 2020-2023

#### LES RÉSULTATS DE LA SIMULATION FIL DE L'EAU

##### Données détaillées de la section de fonctionnement et des niveaux d'épargnes (en K€)

	CA 2020 prévisionnel	CA 2021 anticipé	2022	2023	Evolution 2020/2023 en K€	Evol. 2020/2023 en %
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>30 904</b>	<b>23 624</b>	<b>23 670</b>	<b>23 717</b>	<b>-7 187</b>	<b>-23%</b>
TEOM	28 150	23 294	23 340	23 387	-4 763	-17%
Dotations et participations	861	-	-	-	-861	-100%
Autres produits de gestion courante	33	30	30	30	-3	-8%
Produits exceptionnels	1 860	300	300	300	-1 560	-84%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>26 330</b>	<b>25 220</b>	<b>25 598</b>	<b>25 992</b>	<b>-338</b>	<b>-1,3%</b>
Charges à caractère général	10 829	12 000	12 120	12 241	1 412	13%
Charges de personnel nettes	2 659	2 920	2 978	3 038	379	14%
Autres charges de gestion courante	8 333	10 000	10 200	10 404	2 071	25%
Intérêts de la dette	-	-	-	-	9	-
Atténuations de produits	4 206	-	-	-	-4 206	-100%
Charges exceptionnelles	303	300	300	300	-3	-1%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 574</b>	<b>-1 596</b>	<b>-1 928</b>	<b>-2 266</b>	<b>-6 840</b>	<b>-150%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>4 574</b>	<b>-1 596</b>	<b>-1 928</b>	<b>-2 279</b>	<b>-6 840</b>	<b>-150%</b>
Remboursement du capital	0	0	0	42	42	-
<b>Epargne nette</b>	<b>4 574</b>	<b>-1 596</b>	<b>-1 928</b>	<b>-2 318</b>	<b>-6 891</b>	<b>-151%</b>

Positives en 2020, les épargnes du budget environnement sont négatives dès 2021 en raison de plusieurs facteurs :

- Perte de 800 K€ de dotations et participations ;
- Augmentation de +1,2 M€ des charges à caractère général de par les nouveaux marchés ;
- Progression des autres charges de gestion courante de + 1,7 M€ (dépenses SYVADE GUADELOUPE notamment).

Entre 2022 et 2023, sous l'effet conjuguée d'une hausse des charges à caractère général (+1% par an), des charges de personnel (+2% par an), des autres charges de gestion courante (+2% par an) et d'une relative atonie du produit de la TEOM (+0,2% par an), les épargnes du budget annexe continuent de se dégrader pour atteindre -2,3 M€ d'épargne nette en 2023.

NB : CAPEX a procédé à une modification en 2021 avec la fin du reversement de la TEOM sous forme d'AC au profit des Abymes et de Pointe à Pitre qui apparaissait jusqu'à présent en dépenses de fonctionnement (chap. 014, atténuations de produit). Ce changement d'imputation explique la diminution constatée de la TEOM entre 2020 et 2021.

##### Evolution de la capacité et du besoin de financement des investissements (en K€)

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Epargne nette	4 574	-1 596	-1 928	-2 318	-1 268
FCTVA	0	344	467	112	924
Cessions	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0
<b>Ressources propres</b>	<b>4 574</b>	<b>-1 252</b>	<b>-1 461</b>	<b>-2 206</b>	<b>-345</b>
Subventions	0	1 290	1 750	419	3 459
Emprunts	0	0	927	3 073	4 000
Utilisations des excédents	0	3 611	3 681	0	7 292
<b>Capacité de financement totale</b>	<b>4 574</b>	<b>3 650</b>	<b>4 897</b>	<b>1 286</b>	<b>14 407</b>
Dépenses d'équipement, avec 204	476	3 500	4 747	1 136	9 859
Autres dép. d'éq. et inv. hors PPI	0	150	150	150	450
<b>Besoin de financement total</b>	<b>476</b>	<b>3 650</b>	<b>4 897</b>	<b>1 136</b>	<b>0</b>
Niveau du FDR fin d'exercice	7 292	3 681	0	0	

Les hypothèses de ce scénario « fil de l'eau » font état de dépenses d'équipements 2020-2023 de 9,9 M€ TTC soit en moyenne 2,5 M€ par an.

La première source de financement des investissements du budget environnement est constituée par l'utilisation des excédents passés. Ainsi, l'intercommunalité va venir puiser 7,3 M€ sur la période pour financer son PPI. Le fonds de roulement est ainsi nul à partir de 2022.

En complément, CAPEX va venir souscrire à l'emprunt à deux reprises : 930 K€ en 2022 et 3 M€ en 2023. C'est la première fois que de l'emprunt est contracté sur ce budget.

Les subventions (40% du montant HT des investissements) constituent la troisième recette de l'intercommunalité avec près de 3,5 M€ au total. Le FCTVA (calculé sur la base d'un taux de 16,404% appliqué sur une enveloppe de 60% du montant d'investissement TTC) représente quant à lui 900 K€ sur la période.

#### 4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX DU MANDAT

	2020 BP	2026 scénario fil de l'eau BP	2026 scénario alternatif BP
Recettes réelles de fonctionnement	65 M€	63,4 M€	67,7 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	63 M€	64,6 M€	63,2 M€
Epargne de gestion	3,7 M€	- 469 K€	5,2 M€
Epargne brute	2,2 M€	- 1,3 M€	4,5 M€
Taux d'épargne brute	3,4%	- 2,1%	6%
Epargne nette	133 K€	- 13,8 M€	- 7,4 M€
CRD au 31/12	64 M€	79,9 M€	62,9 M€
Ratio de désendettement	29 années	NC	14 années
FDR fin d'exercice	9,4 M€	1,8 M€	1,8 M€

	2020 BA	2026 scénario fil de l'eau BA
Recettes réelles de fonctionnement	30,9 M€	23,7 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	26,3 M€	26 M€
Epargne de gestion	4,6 M€	- 2,3 M€
Epargne brute	4,6 M€	- 2,3 M€
Taux d'épargne brute	14,8%	- 9,6%
Epargne nette	4,6 K€	- 2,3 M€
CRD au 31/12	-	4 M€
Ratio de désendettement	-	NC
FDR fin d'exercice	7,3 M€	0

Cap Excellence dispose au début du mandat d'une situation financière **tendue**. En effet, ses indicateurs financiers sont très faibles (un taux d'épargne brute de 3,4% et un ratio de désendettement de 29 années). Elle dégage une épargne nette disponible au financement de l'investissement de 133 K€ à peine (\*).

(\* ) N.B. : *L'épargne net si elle ne prend pas en compte les emprunts assortis d'une option de tirage se situerait autour de **893K€** (voir p 16)*

Cette situation de départ compliquée va se dégrader fortement au fil du temps en raison d'une progression plus dynamique des dépenses de fonctionnement (+0,4% d'évolution moyenne) alors que les recettes de fonctionnement reculent (-0,5% d'évolution moyenne - à partir des hypothèses détaillées aux pages précédentes). Ainsi, la totalité des épargnes de la collectivité se situerait en « territoire négatif » dès 2025.

Par ailleurs, l'agglomération serait en incapacité de financer son programme d'investissement (74,8 M€ au global sur la mandature) sans recourir à la ressource bancaire de manière conséquente. Ainsi, elle devrait recourir à l'emprunt à hauteur de 55,8M€ au total. Un tel scénario ne paraît pas tenable financièrement puisqu'il contribuerait à alourdir une charge de la dette déjà élevée (cf. : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes) et dégrader encore davantage des ratios déjà précaires.

**La réalisation d'un scénario alternatif permet de mettre en évidence l'absolue nécessité d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement (chap. 011 et chap. 012) et la recherche d'une optimisation des recettes et de la fiscalité en particulier (travail sur les bases ou hausse des taux) afin de redresser la situation financière de la collectivité dès 2023 et éviter à CAPEX d'être placée dans le réseau d'alerte de la DGFIP. Aussi, dans le cadre d'une réflexion plus large, il conviendra de s'intéresser aux contours du prochain pacte financier et fiscal du territoire. En effet, ce dernier devra aborder l'ensemble des sujets (AC notamment le bilan quinquennal des AC conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, DSC, politique de fonds de concours et financement des investissement). Ce travail sera bien entendu à croiser avec la situation financière de la CA d'une part mais aussi des communes d'autre part.**

Concernant le BA Environnement, la totalité des investissements 2020-2023 peut être conduit grâce à l'utilisation d'un fonds de roulement important (7,3 M€) et le recours à la ressource bancaire (4 M€). L'utilisation du levier fiscal (hausse du taux de TEOM) pourrait être utilisé pour améliorer les niveaux d'épargne (négatifs depuis 2021). De plus, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur l'évolution du coût du traitement au regard de la montée exponentielle de la TGAP.

## DÉFINITION DES PRINCIPAUX RATIOS ABORDÉS AU COURS DE L'ANALYSE\*

**L'épargne de gestion** : calculée par différence entre les produits et les charges courants de fonctionnement de l'année (hors charges et produits financiers, produits et charges exceptionnels, hors opérations liées au patrimoine). Ce solde correspond à l'excédent structurel que dégage la commune sur son fonctionnement courant et constitue donc le socle des marges de manœuvre dont elle dispose.

**L'épargne brute** : épargne de gestion minorée du résultat financier et des charges et produits exceptionnels (hors gestion patrimoniale) : elle correspond à l'autofinancement de la ville sur l'année, qui doit lui permettre de couvrir le remboursement du capital de sa dette et le cas échéant, participer à l'autofinancement de son investissement.

**Le taux d'épargne brute** : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement (exprimé en pourcentage). Il indique la part de recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement et/ou au

remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2018, selon l'Observatoire des finances locales 2019, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,3%.

**L'épargne nette** : Epargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

**La capacité de désendettement** : dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

*\* NB : Cette méthode d'analyse est la méthode officielle de la DGFIP ; elle permet notamment une comparaison des éléments aux moyennes des bases nationales.*

**CAP EXCELLENCE - DGARM**

**V. LES ACTIONS ET PROJETS PRIORITAIRES EN 2021**



## V. LES ACTIONS ET PROJETS PRIORITAIRES EN 2021

### 1. Aménagement :

#### Le SCoT

Le Schéma de Cohérence territoriale est un outil de conception et un cadre de mise en œuvre de la planification territoriale à l'échelle intercommunale. Il devra définir les objectifs intercommunaux et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques. En 2021, le contenu du Scot sera finalisé, la procédure d'enquête publique pourra être lancée pour une approbation finale en 2022.

#### **Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 pour l'opération SCOT : 350 k€**

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2021	2022
A	Dépenses	350 k€	350 k€
B	Recettes certaines	36 723 €	35 000 €
C	Recettes Probables	35 000 €	43 277 €
(A-B)	Dépenses nettes	313 277 €	315 000 €

#### Le PCAET

Depuis 2020, la stratégie Climat Air Énergie de CAP Excellence est en révision via le Plan climat Air Énergie Territorial PCAET avec une nouvelle exigence règlementaire, l'évaluation environnementale.

La démarche européenne Cit'ergie (valorisée par le label Cap Cit'ergie en 2015) se poursuit via un accompagnement qui permet de préparer la candidature au niveau Cit'ergie pour 2021.

D'autre part, d'autres projets climat énergie sont en cours de réalisation. C'est le cas des projets relatifs à l'adaptation aux changements climatiques ou encore des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte).

Sur la base d'un plan pluriannuel de maîtrise de l'énergie PPME, l'EPCI s'engage concrètement dans des investissements en efficacité énergétique avec des impacts significatifs sur les consommations d'énergie et donc sur le budget de fonctionnement (environ 21k€ par an depuis 2017).

Le contrat d'objectif territorial signé avec l'Ademe en 2020 sera décliné à partir de 2021 sur le volet Énergie (poursuite Cit'ergie) et le volet Économie circulaire (Labellisation ECi).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 pour l'opération PCAET : 282 650 k€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2021	2022	2023	2024
A	Dépenses	282 650 €	531 000 €	456 000 €	330 537 €
B	Recettes certaines	92 472 €	90 000 €	90 000 €	95 000 €
C	Recettes Probables	50 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €
(A-B)	Dépenses nettes	190 178 €	441 000 €	366 000 €	235 537 €

Aménagement du quartier de Perrin

Dans le cadre de sa mission de mise en cohérence des projets sur le futur quartier de Perrin, la communauté d'agglomération CAP Excellence doit mettre en œuvre la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) validée en conseil communautaire. Le projet urbain de ce quartier doit intégrer les thématiques d'urbanisme, de stratégie foncière et de financement des équipements publics. La procédure pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage technique et juridique est en cours. De même les études techniques et les études réglementaires environnementales seront réalisées en 2021.

S'agissant de la parcelle AD842 propriété de Cap Excellence, la validation du scénario d'offre de logements permettra d'affiner la programmation urbaine afin d'envisager une pré commercialisation dans le cadre de la procédure de ZAC.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 656 200 €**

Plan de financement global prévisionnel :

		2021	2022	2023	2024	2025	2026
A	Dépenses	656 200 €	1 470 400 €	3 470 400 €	3 470 400 €	3 470 400 €	3 000 000 €
B	Recettes certaines						
C	Recettes Probables			4 M€	4 M€	5 M€	4 M€
(A-B)	Dépenses nettes	656 200 €	1 470 400 €	3 470 400 €	3 470 400 €	3 470 400 €	3 000 000 €

Construction du pôle technique de CAP Excellence

La création du Pôle Technique de CAP Excellence est pressentie sur la parcelle CV225 à Petit-Pérou aux Abyes. L'étude de faisabilité et de programmation est en cours depuis la fin de l'année 2020.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 65 k€ (emprunt)**TCSP

La Communauté d'agglomération CAP Excellence s'est engagée dans la mise en place, sur une partie de son territoire, d'un projet de Transport collectif en site propre (TCSP) en mode Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Afin de poursuivre la mise en place de ce projet qui doit permettre de répondre à la demande grandissante de transports collectifs, mais aussi de tendre vers un territoire plus agréable, aéré, apaisé et accessible, CAP Excellence a décidé de participer à un appel à projets national lancé par le ministère des transports. Cet AAP, dont l'enveloppe financière globale s'élève à 450 millions d'euros, vise à soutenir les projets de Transport collectif en site propre sur l'ensemble du territoire français, y compris en Outre-Mer. La candidature du projet de TCSP de Cap Excellence sera portée par le Syndicat Mixte des Transports du petit cul-de-sac marin (SMT), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire communautaire.

## Canal hydraulique de Grand-Camp

Dans la continuité et afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine des travaux de renforcement et de restructuration du réseau hydraulique s'avèrent nécessaires.

C'est notamment le cas des travaux d'aménagement du canal hydraulique de Grand-camp. L'année 2020 a permis d'engager les travaux qui devront se poursuivre sur ce nouvel exercice budgétaire.

**Coût 2021 : 3 726 808,28**

## **2. Solidarités :**

### SAMU Social

Face à l'augmentation des besoins dans l'accompagnement des personnes sans domicile fixe et en situation d'errance dans les villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre, il a été décidé d'initier la création d'un « SAMU Social ». Ce nouvel outil, piloté par la Croix-Rouge française, lui permet d'avoir des prérogatives et des moyens plus importants pour remplir ses missions auprès de ces publics précarisés. La Communauté d'agglomération CAP Excellence contribuera à hauteur de 54 000 euros au budget annuel de ce « SAMU Social ».

### Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Avec la validation, par le Conseil départemental - service instructeur – de la participation du Fonds Social Européen (FSE) au financement de son Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), CAP Excellence sera en 2021 en ordre de marche pour organiser et gérer des parcours d'insertion individualisés dans une approche à la fois globale au niveau de l'individu et territorialisée au niveau du bassin d'emploi.

**Coût (sur 3 ans) : 4 025 515€ - Dont FSE : 3 421 687€**

## **3. Culture et Sports :**

### Centre culturel de Sonis

Le projet de rénovation du centre, nécessité par une mise aux normes techniques et réglementaires globale, intègre les nouvelles prescriptions relatives à l'accès PMR et du public de spectacles de manière générale, la fermeture et la climatisation de la salle de diffusion artistique et culturelle, l'amélioration de l'acoustique, la mise en conformité de l'éclairage et des installations électriques, la création de nouveaux espaces d'activités (danse et ateliers pédagogiques).

Cependant ce projet qui présente un coût d'objectif de 7,8 millions étant en cours de validation, des travaux d'urgence doivent être réalisés : étanchéité toiture et autres petits travaux seront effectués par la Direction des Équipements et Moyens Généraux.

### **Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 100 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Rénovation SONIS	7 865 k€	%
Aides publiques (Etat, Région, ADEME, FEDER)	5 505,5 k€	70%
CAP Excellence	2 359,5 k€	30%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	100 k€	50 k€			
Recettes	0	0			
Solde	100 k€	50 k€			

Modernisation du réseau des bibliothèques

Les interventions prévues sur les bibliothèques concernent le ravalement des façades, la remise aux normes des équipements électriques, l'accessibilité des PMR, la réparation d'infiltrations et la réalisation d'une extension légère à Louisy Mathieu. Les équipements concernés sont ceux de la bibliothèque de Chazeau, de la Médiathèque Roger TOUMSON (Lacroix), de la bibliothèque Renée BALLETT-HACHON (Chemin Neuf), et de la bibliothèque de Louisy Mathieu.

Programmation 2021 : Fin des travaux à Chazeau et Chemin neuf.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 100 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Travaux Bibliothèques	561 k€	%
Aides publiques (État, Région, ADEME, FEDER)		
CAP Excellence	561 k€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2021	2022	2023	2024
Dépenses	100 k€	300 k€	150 k€	
Recettes				
Solde	100 k€	300 k€	150 k€	

Centre des Arts et de la Culture

L'année 2020 a été marquée par la mise en liquidation judiciaire du titulaire du marché de Gros-Œuvre, macro-lot 01, l'entreprise HYDROGEC. CAP Excellence, au dernier semestre 2020 a entamé des négociations avec les titulaires des autres marchés et notamment les entreprises cotraitantes du macro-lot 01 afin de déterminer les modalités de poursuite des travaux. L'année 2021 permettra à l'EPCI de sécuriser le site du chantier (éclairage, gardiennage, consolidation des barrières) et de finaliser sur le plan technique, juridique et financier cette poursuite des travaux.

Compte tenu de la résiliation des marchés en cours, il s'agit pour CAP Excellence de réfléchir à une nouvelle programmation plus adaptée aux capacités financière de la Communauté d'agglomération et aux financements attendus des autres partenaires du projet. Une tranche ferme, correspondant à la reconstruction de la grande salle, serait supportée par CAP Excellence. La tranche optionnelle, supportée par les Fonds Européens, l'État, la Région et le Département, consisterait en l'aménagement d'une salle d'art.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 600 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Centre des arts	33 257 k€	%
Aides publiques (Région, ADEME, FEDER, État) :	21 341 k€	64%
FEDER	13 851 k€	42%
Région	4 406 k€	13%
Département	2 000 k€	6%
État	1 084 k€	3%
CAP Excellence	11 916 k€	36%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2021	2022	2023	2024
Dépenses	600 k€	7 000 k€	7 000 k€	400 k€
Recettes	-k€	5 000 k€	6 000 k€	4 000 k€
Solde	600 k€	2 000 k€	1 000 k€	-3 600 k€

Renaissance

L'immeuble classé monument historique, en état de péril a fait l'objet d'une étude sanitaire engagée à la demande des architectes des Bâtiments de France. Après l'étude sanitaire, l'élargissement du périmètre de sécurité, la réunion en Sous-Préfecture du 11 mars 2020 validant pour des raisons de sécurité, la démolition totale de l'immeuble, les travaux de désamiantage et de démolition sont prévus pour 2021. En cours d'instruction le permis de construire valant permis de démolition et reconstruction de la façade à l'identique.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 500 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel La Renaissance	1 114 k€	%
Aides publiques (Etat, Région, Ademe, Feder)	700 k€	62 %
CAP Excellence	1 114 k€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2021	2022
Dépenses	500 k€	614 k€
Recettes	- k€	700 k€
Solde	500 k€	-114 k€

La base de Canoé Kayak

La base de canoé kayak devra connaître une mise en conformité du ponton, ainsi que la réalisation d'un espace de rangement extérieur. Elle donnera également lieu à l'application de petites réparations permettant d'accueillir au mieux ses utilisateurs.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 50 k€**

#### 4. Environnement & Cadre de vie :

##### Modernisation du service de gestion des déchets

Le projet a pour objectifs de moderniser le service public de gestion des déchets en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication, qui permettront :

- De faciliter les signalements d'incidents ou de dysfonctionnements par les agents de terrain et les citoyens
- De rendre les services publics plus accessibles aux usagers et assurer une meilleure réactivité aux plaintes et demandes d'intervention
- D'assurer la traçabilité des interventions, mettre en place des indicateurs de qualité en vue de l'amélioration du service
- D'améliorer les retours d'information vers les usagers du service tout en assurant une mise à niveau et une montée en compétences transversales du personnel.

Plan de financement validé :

	Taux	Montant € TTC
EUROPE - FSE	85 %	311.920,25
CAP Excellence	15 %	55.044,75
Total		<b>366.965,00</b>

##### Mise en œuvre du compostage domestique

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets mentionnés dans le Plan Régional des Prévention et de Gestion des Déchets, la Communauté d'agglomération souhaite déployer le compostage domestique sur son territoire et à terme, diminuer la quantité des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts collectés par le service public.

Cette opération vise à inciter tous les ménages résidant en habitat individuel à pratiquer de façon durable le compostage à domicile. L'objectif est de distribuer 3 000 composteurs d'ici 2021, pour une diminution des déchets collectés d'environ 62 kg/hab./an entre 2012 et 2026.

Plan de financement validé :

	Taux	Montant € HT
EUROPE - FEDER	79,90 %	450.800,00
ADEME	14,78 %	83.400,00
Région	5,32 %	30.000,00
CAP Excellence	0 %	0,00
Total		<b>564.200,00</b>

Renforcement de la collecte sélective des emballages et du verre

CAP Excellence souhaite renforcer le dispositif de la collecte sélective par une amélioration du maillage des points d'apport volontaire aux Abymes pour passer d'1 PAV pour 650 habitants à 1 PAV pour 350 habitants, et mettre en place la collecte en porte-à-porte dans les quartiers en habitat résidentiel aux Abymes.

Cette opération a pour objectif principal d'améliorer les performances de la collecte sélective des emballages et du verre, en facilitant le geste de tri pour les usagers (proximité géographique des habitations et des lieux de chalandise) et en le rendant plus agréable (aménagement et embellissement des points d'apport).

Plan de financement validé :

	Investissement		Communication	
	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT
<b>EUROPE - FEDER</b>	80,09 %	1.810.000,00	63,71 %	339.578,65
<b>ADEME</b>	19,91 %	450.000,00	28,14 %	150.000,00
<b>CITEO</b>	0%	0,00	8,15 %	43.421,35
<b>CAP Excellence</b>	0 %	0,00	0%	0,00
<b>Totaux</b>		<b>2.260.000,00</b>		<b>533.000,00</b>

Mise en conformité et modernisation de la déchetterie de Petit-Pérou

Le Conseil Communautaire ayant décidé de poursuivre l'ensemble des projets initiés par ses villes membres, la Communauté devient le maître d'ouvrage de l'opération de mise en conformité et modernisation de la déchetterie de Petit-Pérou.

Le jalonnement actuel est circonscrit au territoire de la Ville de Abymes.

Il s'agit aujourd'hui de passer d'une signalétique « d'approche », tenant en un, voire deux panneaux tout au plus avec un développement du jalonnement relativement court, à une signalétique beaucoup plus large, consistant à renseigner des utilisateurs qui ne sont pas nécessairement des habitués des lieux, et qui proviennent des autres villes de l'agglomération.

Afin d'optimiser la gestion des accès, il est prévu de mettre en place un contrôle informatisé afin :

- De vérifier l'origine des apports et le type d'utilisateur,
- D'enregistrer, suivre et analyser la fréquentation et les catégories de déchets apportées par type d'utilisateur (de manière à contrôler, par exemple, les apports des professionnels).
- Le dispositif de contrôle d'accès sera constitué :
  - Sas d'entrée avec deux barrières,
  - Barrière de sortie avec boucle de comptage pour limiter le nombre de véhicule sur le site,
  - Détection des plaques minéralogiques par caméra,
  - Feux tricolores d'information des usagers,
  - Terminaux portatifs pour les gardiens,
  - Logiciel de gestion du système.

Le coût global du projet est évalué à **562 000 HT** et se décompose comme suit :

Travaux	461 000,00 €
Maître d'œuvre	50 710,00 €
Gestion informatisée des accès	40 000,00 €
Signalisation routière (jalonnement)	15 000,00 €
Montant total du projet HT	561 710,00 € (arrondi à <b>562 000 €</b> )

Le plan de financement se décompose comme suit :

Co-financeurs	Taux	Coût HT
ADEME	30%	168 600 €
Conseil Régional	20%	112 400 €
FEDER	30%	168 600 €
CAP Excellence	20%	112 400 €
		562 000 €

*Données reprises du projet initial de 2016*

#### Construction de la déchetterie de Trioncelle

La communauté d'agglomération a repris en charge le dossier de construction de la déchetterie de Trioncelle, à Baie-Mahault. Des avenants ont été passés avec les prestataires afin de poursuivre les études. En 2021, sur la base des études déjà menées lors de la gestion de ce projet par la ville de Baie-Mahault, les travaux vont reprendre en y apportant une mise à jour sur les techniques et la réglementation en vigueur. La déchetterie sera composée d'un quai haut permettant aux usagers de déverser les différents flux de déchets dans les bennes disposées en bas de quai, ainsi que d'une zone de dépose de plain-pied.

Le coût global du projet est évalué à **2 079 858 HT** et se décompose comme suit :

Études techniques	5 000,00 €
Maître d'œuvre	61 640,00 €
Travaux	1 984 274,00 €
Contrôle technique et SPS	13 700,00 €
Divers (Reprographie, publication...)	15 244,00 €
Montant Total du projet HT	2 079 858,00 €

*Données reprises du projet initial de 2015*

Le plan de financement se décompose comme suit :

Etudes techniques	5 000,00 €
Maitre d'œuvre	61 640,00 €
Travaux	1 984 274,00 €
Contrôle technique et SPS	13 700,00 €
Divers (Reprographie, publication...)	15 244,00 €
Montant Total du projet HT	2 079 858,00 €

## 5. Habitat :

### Financement de l'observatoire local des loyers (OLL)

L'Observatoires Locaux des Loyers (OLL) permet de recenser un certain nombre d'indicateurs sur les loyers du parc privé, il contribue également à assurer la transparence du marché et la coordination de politiques locales. A cette fin CAP Excellence s'est proposé de renforcer son partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement qui pilote l'observatoire Local. Ce partenariat participe à améliorer l'efficacité des politiques locales, pour ce qui concerne le parc locatif privé, contribue à calibrer les dispositifs fiscaux nationaux (ANAH, PINEL...), et à créer des outils adaptés à chaque territoire et à ses problématiques (extension du PTZ pour les opérations d'acquisition amélioration du logement...). La connaissance du parc privé et de son positionnement sur le marché global de l'offre de logement doit être complétée d'un outil fiable visant à mieux connaître les niveaux et évolution des loyers du secteur locatif. Cette démarche s'articule avec les études et réflexions entreprises par l'EPCI en vue de définir la stratégie d'habitat sur l'ensemble du territoire (PLH, PILHI, etc). Engagé prioritairement en Guadeloupe sur le territoire de CAP Excellence, il s'agit de poursuivre la collecte et l'analyse des données.

**Cout 2021 : 20 k€**

### Animation du réseau « habitat » de CAP Excellence

Face à l'acuité du problème du logement en particulier et de l'habitat de manière plus générale, il est proposé d'initier la construction d'un réseau d'acteur de l'habitat qui devra permettre de contribuer à la mise en œuvre et à l'animation du projet territorial, accompagner le projet habitat, favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'informations, d'outils, enfin assurer une progression collective des acteurs sur cette thématique désormais prégnante pour notre territoire.

**Coût 2021 : 10,8 k€**

### Suivi et animation du contrat de ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a initié une nouvelle phase pour la Politique de la Ville. Les principes retenus par le législateur s'articulent notamment autour de la définition de la géographie prioritaire, ayant conduit à la définition de 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) à l'échelle d'agglomération, complétés par l'identification de 10 « territoires de veille », qui feront l'objet d'une vigilance particulière des partenaires et d'une mobilisation. Le Contrat cadre de Cap Excellence se fonde sur la mise en place d'une stratégie intégrée, reposant sur 3 piliers d'intervention liant projets urbains, actions en matière de cohésion sociale et initiatives en faveur du développement économique et de l'emploi.

**Coût 2021 : 2600 k€**

### Mise en œuvre du Programme d'information, de concertation et participation citoyenne lié au programme de renouvellement urbain et au programme HABITAT

Les modalités du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) conduisent à la mise en œuvre de pratiques exigeantes et soutenues quant à la participation de partenaires divers (collectivités, bailleurs sociaux, acteurs économiques, société civile...) et bien évidemment des habitants. La consultation des habitants concernés par les programmes urbains dans leur ensemble, requiert de CAP Excellence un certain nombre de moyens devant garantir le dialogue participatif sur les quartiers et la maîtrise d'usage des habitants. Aidés dans cette mission par une assistance à Maîtrise d'Ouvrage, notre EPCI doit décliner le programme d'actions qui sera communément arrêté par l'instance de pilotage.

**Coût 2021 : 80 k€**

### Gestion urbaine et sociale de proximité

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) vise à améliorer le cadre de vie, la qualité des services de proximité et la tranquillité des habitants insiste en particulier sur les actions relatives au renforcement du lien social et du vivre ensemble dans les quartiers. Notre communauté d'agglomération se positionne en qualité de coordinatrice dans l'architecture du globale du dispositif de gestion. A ce titre, elle assure un rôle de prévention, d'alerte et de veille qui donne lieu à des actions de prévention, d'information et de surveillance du territoire.

**Coût 2021 : 20 k€**

## **6. Développement économique :**

### Requalification de la ZAE de Dugazon, Petit-Pérou

CAP Excellence a engagé la requalification et la dynamisation de la zone d'activités économique de Petit Pérou et de Dugazon de Bourgogne aux Abymes. En 2020, les travaux de requalification de la ZAE Dugazon se sont poursuivis. Un permis d'aménager sur l'extension de la ZAE Dugazon a été déposé au service instructeur de la ville. En 2021 il est prévu de réceptionner les travaux en cours et de finaliser les études de l'extension pour une notification des marchés de travaux cette année pour un achèvement en 2023.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 1 500 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel	13 696 k€	%
Requalification ZAE Dugazon de Bourgogne		
Aides publiques (Etat, Région, Ademe, Feder)	- k€	- %
CAP Excellence	13 696 k€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2021	2022	2023
Dépenses	1 500 k€	2 842 k€	2 200 k€
Recettes	-k€	-k€	-k€
Solde	1 500 k€	2 842 k€	2 200 k€

Requalification de la ZAE de La Jaille – Beau Soleil

ZAE La Jaille :

CAP Excellence a engagé la requalification et la dynamisation de la zone d'activités économique de la Jaille à Baie-Mahault. Le périmètre concerne la Jaille 1, 2, 3 et 4. La Jaille 5 a été retirée de l'opération car rattachée à Jarry. Au terme du diagnostic, il a été décidé de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE sur le secteur de la Jaille 1, soit le boulevard des Armées. En 2020, le diagnostic de MOE a été validé en comité technique. Pour 2021, il est prévu de finaliser les études. Les appels d'offre seront lancés et les marchés seront notifiés et permettront de démarrer les travaux sur le boulevard des Armées.

ZAE Beausoleil :

Le périmètre de la requalification et la dynamisation concerne Beausoleil 1 et 2. Au terme du diagnostic faisant ressortir les priorités, il a été décidé de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE sur le secteur de Beausoleil 1. Les travaux consistent à régler la problématique d'assainissement des EU et des EP, traiter les espaces publics de manière qualitative, en sécurisant les cheminement piétons. En 2020, le diagnostic de MOE a été validé en comité technique. En 2021, les études seront finalisées, les appels d'offre seront lancés, les marchés seront notifiés et permettront de démarrer les travaux sur le boulevard des Armées.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 1 000 k€**Requalification de la ZAE de Pointe-à-Pitre

CAP Excellence a engagé la requalification et la dynamisation de la zone d'activités du centre-ville de Pointe-à-Pitre. Il s'agit de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE notamment par un traitement qualitatif des espaces publics du quai Lefebvre (plateau surélevé) et de la rue Lamartine. Pour 2021, les travaux du plateau surélevé seront finalisés ; en phase étude il est proposé la poursuite des études techniques sur la rue Lamartine.

**Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 489 k€**

## Plan de financement global prévisionnel :

		2021	2022	2023	2024
A	Dépenses	489k€	970 k€	970 k€	971 k€
B	Recettes certaines	70 k€			
C	Recettes Probables				
<b>(A-B)</b>	<b>Dépenses nettes</b>	<b>419 k€</b>	<b>970 k€</b>	<b>970 k€</b>	<b>971 k€</b>

Agropark Caraïbes Excellence

« L'Agropark Caraïbes Excellence » a pour ambition de fédérer des structures économiques des filières agricoles et d'agro-transformation. Cet équipement qui se veut innovant, abritera près de 40 entreprises spécialisées avec une prévision de création de 300 emplois. Il se définit comme un centre innovant de production et de distribution du savoir-faire local en matière d'agro-transformation.

La délibération du 15 avril 2019 fait état d'un plan de financement prévisionnel pour le programme global de « l'Agropark Caraïbes Excellence » d'un montant de 17.482.522€ avec une participation publique des collectivités majeures de la Région, du Département, de l'État et de l'Europe ainsi qu'une participation des fonds privés.

## Plan de financement :

<b>POSTES DE RECETTES</b>	<b>FINANCEMENT</b>
CAP Excellence	5.636.382 €
CAP Excellence après déduction FCTVA	3.925.229 €
FCTVA tranche 1	571.226 €
FCTVA tranche 2	1.139.926 €
Partenariat public/privé (ppp)	927.000 €
FEDER	4.900.000 €
État / plan de relance	2.000.000 €
Région Guadeloupe	700.000 €
Département	300.000 €
Ventes de parcelles	2.928.000 €
Caisse des dépôts et consignations	91.140 €
<b>Recettes totales</b>	<b>17.482.522 €</b>

Réseau d'espaces coworking

Dans le cadre de son plan d'action stratégique et économique communautaire (PASEC), la Communauté d'Agglomération CAP Excellence envisage l'implantation de tiers lieux ressources visant à dynamiser les initiatives et accompagner les porteurs de projet d'activités économiques.

Ces projets peuvent alternativement ou consécutivement faire l'objet d'implantation de pépinières, d'espaces de coworking ou encore d'incubateurs. Il s'agit de s'adapter aux nouvelles contraintes de l'environnement économique (qui demandent adaptabilité, mais également flexibilité), grâce à des infrastructures équipées et performantes, en proximité.

Il est envisagé la création d'un espace coworking dans chacune des villes membres de la Communauté d'agglomération.

Le cout d'objectif pour la première année s'élève à **338 764€** avec le plan de financement suivant :

Organisme	CAP Excellence	Région Guadeloupe (plan de relance)	FEDER
	33 877 €	33 876 €	271 011 €

## 7. Développement durable :

### GEPU

Le transfert de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à CAP Excellence est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de Baie Mahault est cours de finalisation pour une visibilité globale à l'échelle de l'agglomération en 2021. Parallèlement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert de la compétence à l'agglomération, une première tranche de travaux d'urgence est engagée sur le territoire de la ville de Pointe à Pitre. Des conventions de gestion passées avec les Abymes et Baie Mahault confient pour l'instant la gestion de cette compétence à ces deux villes.

### **Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 78 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

		2021	2022	2023
A	Dépenses	78 k€	800 k€	1 500 k€
B	Recettes certaines	28 024 €		
C	Recettes Probables			
(A-B)	Dépenses nettes	49 984 €	800 k€	1 500 k€

### GEMAPI

Une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative aux transferts des compétences GEPU et GEMAPI est engagée sur le territoire dans l'objectif :

- D'évaluer les milieux et le patrimoine rattaches aux compétences GEPU et GEMAPI et de définir les futurs éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;
- D'évaluer les transferts de charges financières, de personnels, de moyens, de contrats et d'organisation rattaches à ce système préalablement défini et d'accompagner les travaux de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- De proposer différents scénarii d'organisation des compétences GEPU et GEMAPI et de mettre au point le futur schéma de fonctionnement communautaire à moyen et long terme particulièrement vis-à-vis des moyens financiers attribués au regard.

Cette mission a été confiée au groupement SEPIA Conseils, PAILLAT CONTI BORY et IREEDD pour un montant total de 108 486,44 € TTC.

Le plan de financement proposé pour cette mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative aux transferts des compétences GEPU et GEMAPI est le suivant :

Plan de financement	Montant TTC	
	€	%
Office de l'eau de Guadeloupe	40 000,00 €	37%
Autofinancement	68 486,44 €	63%
<b>TOTAL</b>	<b>108 486,44 €</b>	<b>100%</b>

### Travaux de mise en conformité et d'optimisation énergétique des installations dans le patrimoine bâti de Cap Excellence

Des travaux sur l'ensemble du patrimoine de l'EPCI vont permettre de réduire les consommations d'énergie et garantir un impact amoindri sur l'environnement.

### **Inscriptions budgétaires proposées pour 2021 : 230 k€**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Conformité et MDE Climatisation	1 430 k€	100%
Aides publiques (État, Région, ADEME, FEDER)		
EDF / CEE	744 k€	52%
CAP Excellence	686 k€	48%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2021	2022	2023	2024
Dépenses	230 k€	300 k€	900 k€	
Recettes	120 k€	156 k€	468 k€	

**CAP EXCELLENCE - DGARM**

# VI. LA STRUCTURE DE LA DETTE



## VI. LA STRUCTURE DE LA DETTE

### 1. Rappel sur les discordances des états de la dette

Un certain nombre de distorsions ont été observées par le juge en charge du contrôle entre les états tenus par le comptable public et ceux de l'ordonnateur. Des travaux de rapprochement ont d'ores et déjà été engagés avec le nouveau comptable pour mettre en concordance ces états.

Ces distorsions se rapportent essentiellement à la problématique de la gestion de l'eau qui date depuis la dissolution du SIEPA.

Les services de CAP excellence ont transmis au comptable public à sa demande l'ensemble des contrats d'emprunt souscrits pendant la période de référence afin de procéder à la mise en concordance des états.

Ce travail n'a pas pu être finalisé en raison de la charge d'activité des services du comptable public et de l'ordonnateur fin 2019. Les travaux de mise en concordance des états de la dette ont du être mis en suspend en raison de la crise liée au COVID début 2020. A noter que ces circonstances particulières n'ont toujours pas permis jusqu'à ce jour au comptable public de finaliser les opérations de clôture des budgets annexes Eau et Assainissement.

En conséquence, il a été envisagé en lien avec le comptable public de reprogrammer fin 2020 ce travail de mise en cohérence avec objectif de le finaliser sur l'exercice 2021.

***N.B : L'ensemble des données relative à la dette sont extraites des données de la plateforme de gestion de dette « finances active » sur la base de données en provenance de CAP Excellence. Compte tenu des discordances constatées la valeur de la dette globale (CRD) ne peut être considérée pour l'heure comme exacte.***

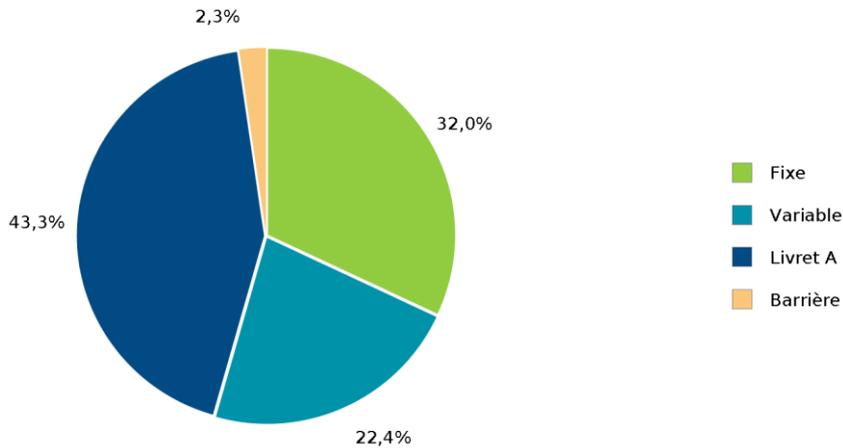
### 2. Les caractéristiques de la dette

CAP Excellence détient 38 produits et 1 contrat revolving réparti auprès de 6 établissements prêteurs.

Budget	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget principal	1,54 %	18 ans	10 ans	12
Budget Assainissement	2,57 %	18 ans	9 ans	8
Budget Eau Potable	1,62 %	17 ans	9 ans	10

• Dettes par type de risque (avec dérivés)

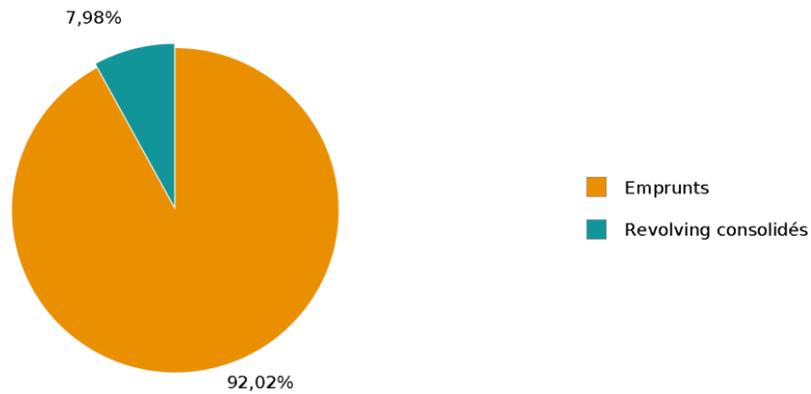
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	21 974 205.74 €	31,99 %	2,58 %
Variable	15 399 733.66 €	22,42 %	1,33 %
Livret A	29 743 165.05 €	43,30 %	1,20 %
Barrière	1 580 956.28 €	2,30 %	4,20 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>68 698 060.73 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,74 %</b>



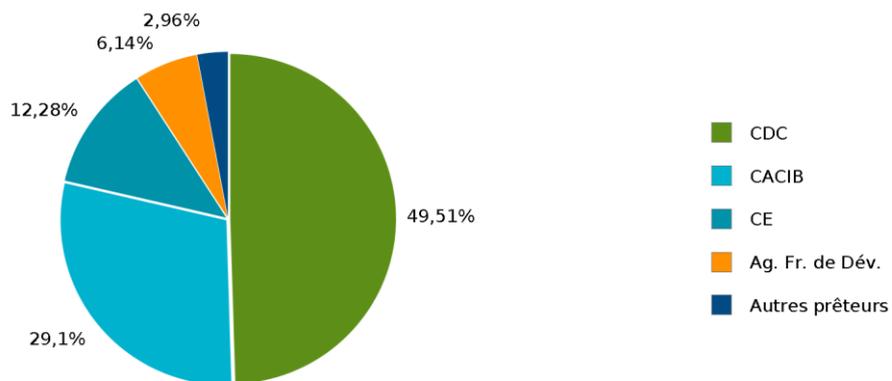
- Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	38	63 214 727.57 €	1,63 %
Revolving non consolidés	1	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		5 483 333.16 €	3,07 %
<b>Dettes</b>	<b>39</b>	<b>68 698 060.73 €</b>	<b>1,74 %</b>

Revolving disponibles	0.17 €
<b>Dettes + disponibles</b>	<b>68 698 060.90 €</b>



- Dettes par prêteur



### 3. Profil d'extinction de la dette

#### Profil d'extinction Global de la dette (budget Principal)

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	42 826 101,43 €	1 354 397,85 €	0,00 €	660 416,65 €	2 014 814,50 €	41 471 703,58 €
2022	41 471 703,58 €	1 654 584,10 €	0,00 €	623 889,72 €	2 278 473,82 €	39 817 119,48 €
2023	39 817 119,48 €	1 657 410,96 €	0,00 €	596 302,01 €	2 253 712,97 €	38 159 708,52 €
2024	38 159 708,52 €	1 660 276,47 €	0,00 €	571 250,42 €	2 231 526,89 €	36 499 432,05 €
2025	36 499 432,05 €	1 663 181,17 €	0,00 €	541 548,06 €	2 204 729,23 €	34 836 250,88 €
2026	34 836 250,88 €	10 759 973,53 €	0,00 €	513 793,53 €	11 273 767,06 €	24 076 277,35 €
2027	24 076 277,35 €	1 669 110,09 €	0,00 €	393 912,93 €	2 063 023,02 €	22 407 167,26 €
2028	22 407 167,26 €	1 672 135,35 €	0,00 €	379 607,06 €	2 051 742,41 €	20 735 031,91 €
2029	20 735 031,91 €	1 675 201,86 €	0,00 €	365 072,83 €	2 040 274,69 €	19 059 830,05 €
2030	19 059 830,05 €	1 678 310,16 €	0,00 €	348 473,23 €	2 026 783,39 €	17 381 519,89 €
2031	17 381 519,89 €	1 681 460,78 €	0,00 €	328 549,07 €	2 010 009,85 €	15 700 059,11 €
2032	15 700 059,11 €	1 684 654,29 €	0,00 €	306 915,76 €	1 991 570,05 €	14 015 404,82 €
2033	14 015 404,82 €	1 687 891,23 €	0,00 €	282 406,43 €	1 970 297,66 €	12 327 513,59 €
2034	12 327 513,59 €	1 691 172,16 €	0,00 €	255 251,37 €	1 946 423,53 €	10 636 341,43 €
2035	10 636 341,43 €	1 694 497,68 €	0,00 €	223 680,63 €	1 918 178,31 €	8 941 843,75 €
2036	8 941 843,75 €	1 697 868,37 €	0,00 €	187 506,62 €	1 885 374,99 €	7 243 975,38 €
2037	7 243 975,38 €	1 701 284,80 €	0,00 €	151 305,34 €	1 852 590,14 €	5 542 690,58 €
2038	5 542 690,58 €	1 704 747,01 €	0,00 €	115 175,17 €	1 819 922,18 €	3 837 943,57 €
2039	3 837 943,57 €	801 312,85 €	0,00 €	83 556,67 €	884 869,52 €	3 036 630,72 €
2040	3 036 630,72 €	474 794,84 €	0,00 €	68 352,81 €	543 147,65 €	2 561 835,88 €
2041	2 561 835,88 €	476 535,88 €	0,00 €	58 177,38 €	534 713,26 €	2 085 300,00 €
2042	2 085 300,00 €	148 950,00 €	0,00 €	47 961,90 €	196 911,90 €	1 936 350,00 €
2043	1 936 350,00 €	148 950,00 €	0,00 €	42 599,70 €	191 549,70 €	1 787 400,00 €
2044	1 787 400,00 €	148 950,00 €	0,00 €	39 322,80 €	188 272,80 €	1 638 450,00 €
2045	1 638 450,00 €	148 950,00 €	0,00 €	36 045,90 €	184 995,90 €	1 489 500,00 €
2046	1 489 500,00 €	148 950,00 €	0,00 €	32 769,00 €	181 719,00 €	1 340 550,00 €
2047	1 340 550,00 €	148 950,00 €	0,00 €	29 492,10 €	178 442,10 €	1 191 600,00 €
2048	1 191 600,00 €	148 950,00 €	0,00 €	25 023,60 €	173 973,60 €	1 042 650,00 €
2049	1 042 650,00 €	148 950,00 €	0,00 €	21 895,65 €	170 845,65 €	893 700,00 €
2050	893 700,00 €	148 950,00 €	0,00 €	18 767,70 €	167 717,70 €	744 750,00 €
2051	744 750,00 €	148 950,00 €	0,00 €	15 639,75 €	164 589,75 €	595 800,00 €
2052	595 800,00 €	148 950,00 €	0,00 €	12 511,80 €	161 461,80 €	446 850,00 €
2053	446 850,00 €	148 950,00 €	0,00 €	9 383,85 €	158 333,85 €	297 900,00 €
2054	297 900,00 €	148 950,00 €	0,00 €	6 255,90 €	155 205,90 €	148 950,00 €
2055	148 950,00 €	148 950,00 €	0,00 €	3 127,95 €	152 077,95 €	0,00 €
	42 826 101,43 €		0,00 €	7 395 941,29 €	50 222 042,72 €	

N.B : Une convention de remboursement des dettes bancaires entre l'EPCI et la régie Eaux d'Excellence a été adoptée délibération du 23 octobre 2019. Ainsi, la régie rembourse chaque année les prélèvements bancaires assurés par l'EPCI selon un tableau d'extinction annexé à la convention.

CAP EXCELLENCE - DGARM

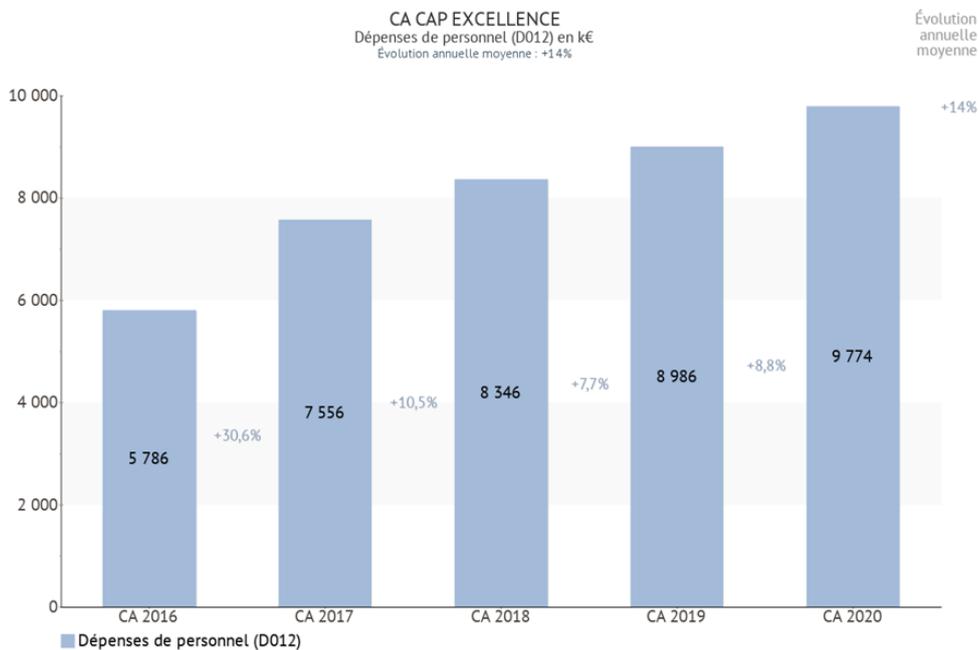
# VII. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS



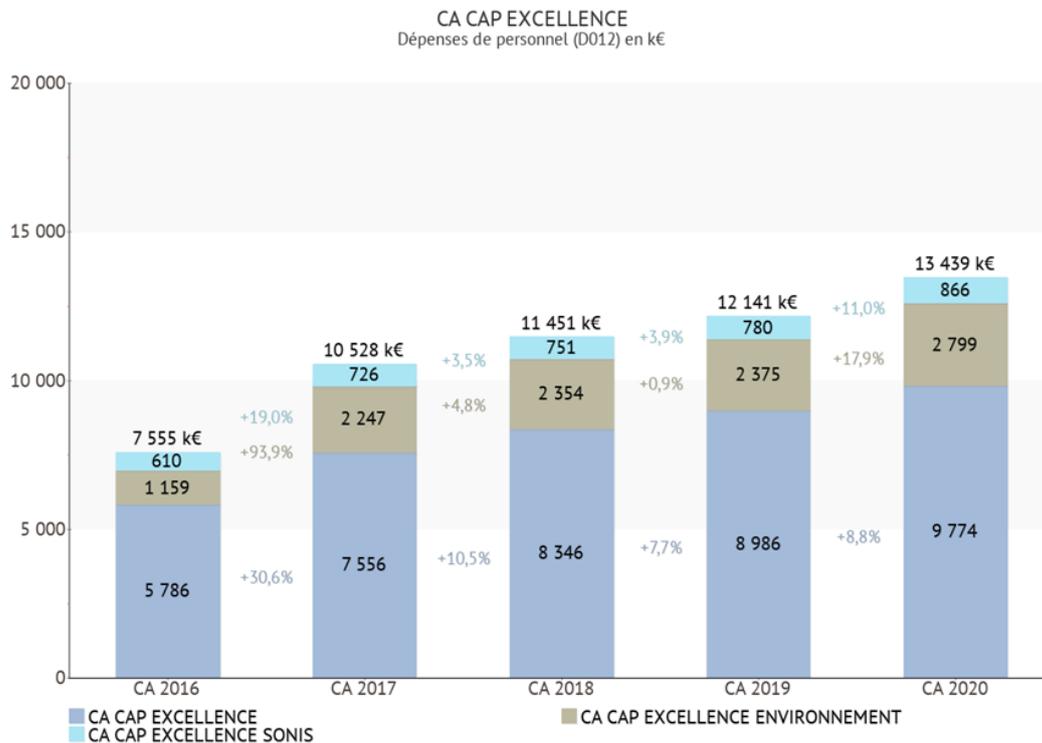
## VII. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

### 1. Les indicateurs financiers

Les dépenses de personnel globalement ont progressé de +14% entre 2016 et 2020.



Evolution des dépenses de personnel pour les trois budgets :

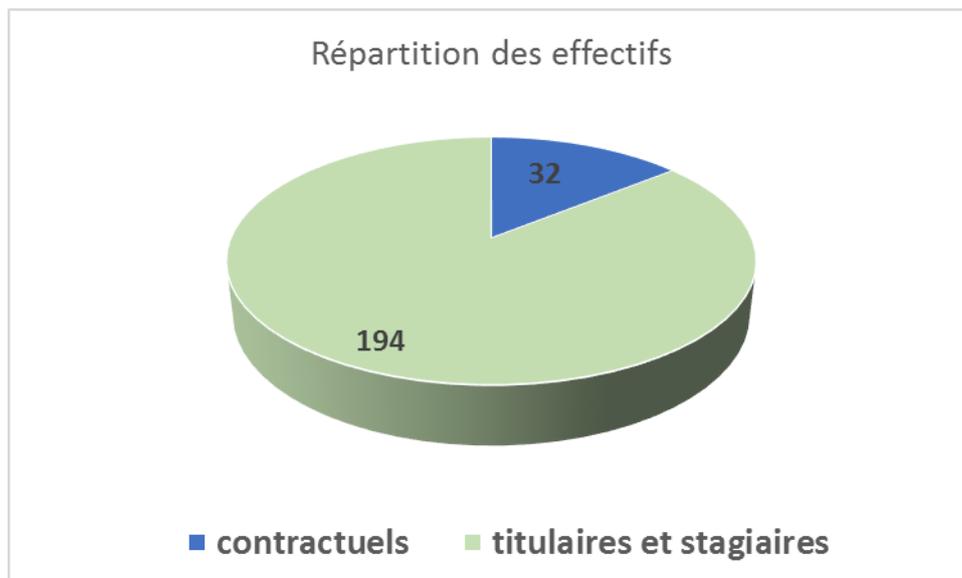


## 2. La structure des effectifs

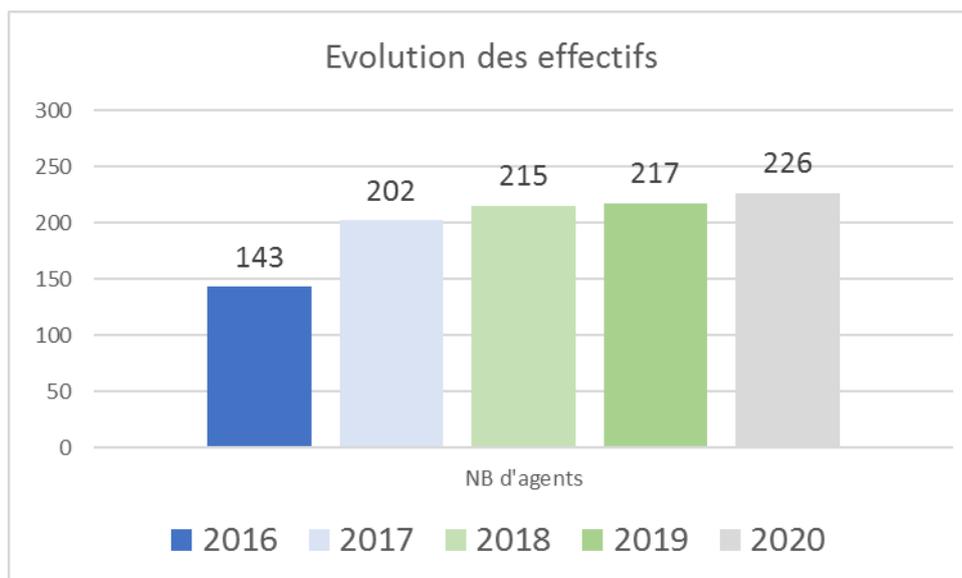
Le nombre d'agents total au 31/12/2020 tous budgets confondus est de 226 agents répartis comme suit :

Catégorie	Nombre d'agents	Pourcentage
A	62	27%
B	20	9%
C	144	64%
<b>Total catégorie</b>	<b>226</b>	

Sur ces 226 agents, 194 agents sont des agents titulaires et stagiaires et 32 agents sont des agents contractuels soit 14,16 % des effectifs contractuels.



L'évolution des effectifs est constante, elle suit l'élargissement des compétences et le renforcement des missions. Elle se traduit notamment par les divers transferts qui se sont succédé notamment en 2016 le transfert des 50 agents en charge de l'environnement et du cadre de vie, en 2017 le transfert des 27 agents exerçant au titre de la compétence développement économique et promotion du tourisme, et en 2019 le transfert vers la régie Eau d'excellence de 10 agents et l'arrivée par transfert de 5 agents exerçant des missions dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville de Pointe-à-Pitre.



Au cours de l'exercice 2021, le transfert des agents exerçant à la ville des Abymes des attributions liées à la compétence rénovation urbaine devrait se finaliser pour compléter l'équipe en place.

Par ailleurs le transfert à venir des agents exerçant dans les villes des missions relatives à la nouvelle compétence Gestion des eaux pluviales urbaines devrait se traduire par une évolution des effectifs.

Par ailleurs le recrutement d'une équipe dédiée au plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) est également un facteur d'évolution des effectifs à anticiper pour 2021.

## Dépenses de personnel

### Evolution de la masse salariale :

	Budget principal	% d'évolution	Budget sonis	% d'évolution	Budget eau	% d'évolution	Budget ass	% d'évolution	Budget env	% d'évolution	TOTAL
2016	5 786 494,34	16,94%	610 024,02	-13,09%	511 125,11	24,94%	50 140,92	-8,41%	1 158 524,85		8 116 309,24
2017	7 556 063,68	23,42%	725 731,28	15,94%	118 998,43	-329,52%	12 828,79	-290,85%	2 246 683,05	48,43%	10 660 305,23
2018	8 343 627,07	9,44%	750 838,37	3,34%	254 177,98	53,18%	89 559,22	85,68%	2 353 637,57	4,54%	11 791 840,21
2019	8 985 645,73	7,14%	779 962,73	3,73%					2 375 468,94	0,92%	12 141 077,40
2020	9 773 700,16	8,06%	865 844,16	9,92%					2 799 390,85	15,14%	13 438 935,17

L'évolution de la masse salariale s'explique en grande partie par l'évolution des effectifs consécutive aux transferts de personnels. Elle est plus marquée en 2020 du fait de la prise en charge en année pleine des transferts des agents de la rénovation urbaine. Elle est aussi le résultat de quelques recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

### Structure des rémunérations :

Les rémunérations des agents territoriaux sont composées d'un salaire de base, déterminé par les grilles indiciaires liées au grade de l'agent, de l'indemnité de vie chère dite indemnité des 40%, d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) autrement appelé « primes » et d'un éventuel complément de rémunération dit NBI (nouvelle bonification indiciaire).

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) en cours de révision en concertation avec les représentants du personnel, devrait conduire à la révision générale du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de l'EPCI à l'aune de critères permettant de fixer objectivement le montant des primes servies aux agents. Cette évolution aura sans aucun doute un impact sur le montant de l'enveloppe des primes et indemnités, une évolution est donc à prévoir sur le budget 2021.

Par ailleurs, la poursuite du PPCR en 2021 consistant à revaloriser les indices de rémunération des agents des catégories A et C aura également un impact sur le traitement indiciaire servi aux agents territoriaux.

### Les heures supplémentaires :

Les heures supplémentaires ne représentent aucune charge pour le budget RH car elles ne sont pas rémunérées à Cap excellence. Les agents bénéficient de repos compensateurs pour récupérer les heures effectuées en dehors du temps de travail.

Ce dispositif devrait être maintenu en 2021. Cependant il n'est pas exclu d'autoriser très ponctuellement et notamment en cas de manifestation le remboursement partiel des heures supplémentaires.

Cette avancée pour le personnel devrait avoir un impact très limité budgétairement mais permettra d'attirer et de valoriser les collaborateurs investis dans les projets et manifestations portés par l'EPCI.

### Le temps de travail

Un seul cycle horaire existe à Cap Excellence, les agents exercent selon une durée légale de travail de 35h par semaine soit 1607h annuel.

Au cours de l'année 2021, la réflexion autour du temps de travail sera engagée avec les partenaires sociaux afin de moderniser le service public tout en assurant une maîtrise des dépenses de personnel.

Il sera étudié la possibilité d'introduire de la souplesse via l'automatisation de la gestion du temps de travail (badgeuse) et la possibilité d'opter entre plusieurs cycles de travail.

### Les avantages en nature

Enfin, s'agissant des avantages en nature, l'ensemble des bénéficiaires de véhicules de fonction sont assujettis aux cotisations sociales liées à cet avantage.

### L'Action sociale

L'action sociale à Cap Excellence est essentiellement assurée par le CNAS qui propose un éventail large de prestations et avantages sociaux en faveur du personnel ; Cette politique est entièrement financée par l'EPCI et a représenté en 2020 un montant de 47.488 €. Pour 2021 le montant à inscrire au budget devrait être de 55.000 €.

Par ailleurs la collectivité continue de participer à hauteur de 13 euros par mois et par agent au financement des contrats labellisés de prévoyance dédiés à la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé conduisant à une perte de rémunération.

En 2021, il est envisagé d'améliorer notre politique d'action sociale par l'instauration en cours d'année des titres de restauration. Cet avantage devrait représenter 308 000 € financés à 50 % par les agents via une retenue sur salaire et à 50 % par l'employeur soit une enveloppe de 154 000 € à prévoir en année pleine sur le budget 2021.

### Les indemnités versées aux élus

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour l'EPCI.

L'enveloppe de ces indemnités est constante et permet de rémunérer 48 élus actuellement contre 50 élus pour le mandat précédent.

Les indemnités de fonction sont assujetties : aux cotisations sociales obligatoires, aux contributions sociales obligatoires, aux cotisations de retraites facultatives, et à l'impôt sur le revenu.

Le budget 2020 dédié à cette dépense a été arrêté à la somme de 500.000€ et a été réalisé à hauteur de 434.234,95€

### 3. L'égalité hommes femmes à Cap Excellence

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement à la préparation de leur budget.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite loi de transformation de la fonction publique, comporte une série de dispositions relatives à l'égalité professionnelle. Son premier chapitre est relatif à l'égalité professionnelle et à la prévention des discriminations, il vient renforcer l'engagement collectif dans ce domaine.

Dans la continuité des actions déjà engagées jusque-là, Cap Excellence, s'inscrit dans cette démarche et souhaite renforcer son engagement vers l'égalité professionnelle, la mixité des métiers, la déconstruction des stéréotypes et la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Le constat à Cap Excellence est que la répartition femmes/hommes à la communauté d'agglomération Cap Excellence est plutôt équilibrée : avec une répartition de **123 femmes contre 103 hommes**.

Les femmes sont particulièrement représentées dans l'encadrement.

Ainsi, sur les 62 agents de catégorie A, 56% sont des femmes contre 44% d'hommes en catégorie A.

Deux femmes sont nommées DGA aux côtés de trois hommes auxquels s'ajoute le poste de DGS occupé par un homme. L'encadrement supérieur reste majoritairement confié aux hommes.

S'agissant de la carrière des agents, aucune discrimination ne transparaît dans l'évolution de la carrière des femmes et des hommes.

A Cap Excellence, s'agissant des indicateurs relatifs au salaire des agents, ils se maintiennent dans la même tendance ; on ne constate pas d'évolution significative entre les salaires nets moyens servis aux hommes et ceux servis aux femmes appartenant à la catégorie A, B et C.

Il n'existe pas de distorsion structurelle disproportionnée entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et de progression au sein de l'entité.

Pour autant, suite à un sondage effectué auprès du personnel, la perception des agents ne correspond pas à cette réalité :

14. Dans votre EPCI, pensez-vous que la Direction se préoccupe de l'Egalité Professionnelle?

[Plus de détails](#)

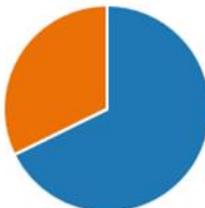
● Oui	25
● Non	37
● Je ne sais pas	31



15. Dans votre EPCI, êtes-vous en attente d'actions en interne de sensibilisation et de prévention à l'Egalité Femme et Homme ?

[Plus de détails](#)

● Oui	63
● Non	30



Les résultats de cette enquête, nous conforte dans la nécessité pour l'autorité territoriale de renforcer son engagement sur ce sujet, en communiquant d'avantage et en multipliant des actions concrètes afin d'obtenir en interne une société égalitaire, où chacune et chacun y trouve sa place.

Globalement, l'engagement de l'employeur dans cette démarche ne peut se limiter à l'affichage d'une intention ou à des actions ponctuelles. Il mérite d'être mesuré, structuré et évalué dans un plan d'actions décliné suivant 4 axes, pour transformer durablement les pratiques et parvenir à des résultats concrets visibles et mesurables :

- **Axe 1 : Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité**
- **Axe 2 : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles**
- **Axe 3 : Accompagner les agents pour une articulation pertinente et confortable des temps de vie professionnelle et personnelle**
- **Axe 4 : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement sexuel et moral et les agissements sexistes.**

Très concrètement l'année 2020 émaillée par la crise sanitaire liée à la covid 19, n'ayant pas permis de travailler sur cette thématique il s'agira pour l'exercice 2021 de procéder à :

- La diffusion d'un support de sensibilisation et des statistiques sexuées,
- La mise en place de l'observatoire des salaires, visant à réduire les écarts salariaux
- La mise en place d'un comité de suivi, soit 1 séance par trimestre
- La sensibilisation des agents sur les discriminations : « Fasadé », Formations spécifiques pour les encadrants....
- La mise en valeur de parcours professionnels de femmes,
- Des actions d'animations : Initiation au théâtre, Concours d'éloquence, Brunch/débat
- L'instauration du télétravail : Formations spécifiques aux encadrants, ...
- La rédaction d'une Charte E- Egalité